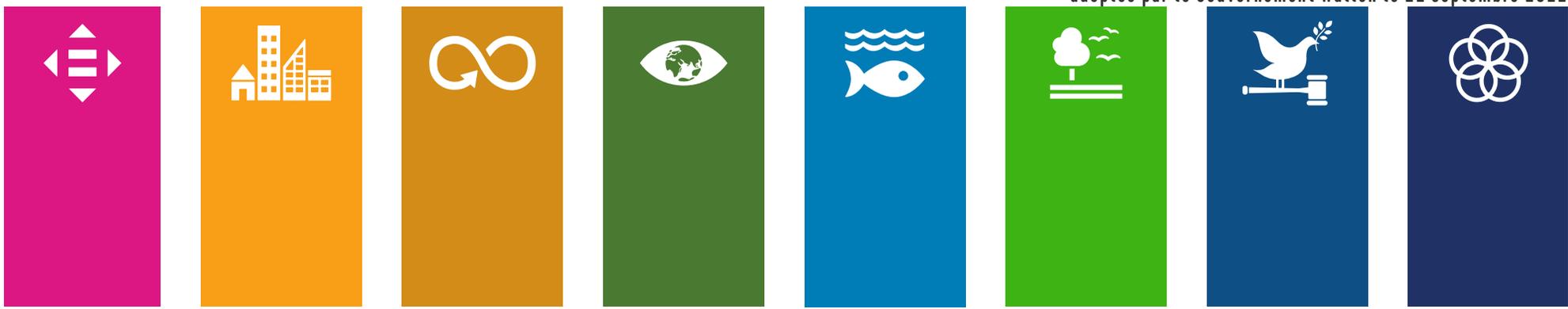


# Troisième Stratégie wallonne de développement durable

Ensemble vers les  
Objectifs de développement durable !



adoptée par le Gouvernement wallon le 22 septembre 2022



## Liste des acronymes

<b>AdN</b>	Agence du numérique	<b>EFT</b>	Enquête sur les forces de travail	<b>ONE</b>	Office de la naissance et de l'enfance
<b>AES</b>	Adult education survey – enquête sur la formation des adultes	<b>EUROSTAT</b>	Office statistique de l'Union européenne	<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale
<b>APW</b>	Association des provinces wallonnes	<b>EU SILC</b>	European Union Statistics on income and living conditions	<b>ONU</b>	ORganisation des Nations unies
<b>ARES</b>	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	<b>FDSS</b>	Fédération des services sociaux	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>AVIQ</b>	Agence pour une vie de qualité	<b>FGTB</b>	Fédération générale du travail de Belgique	<b>RWLP</b>	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
<b>AwAC</b>	Agence wallonne de l'air et du climat	<b>FOREM</b>	Office wallon de la formation professionnelle	<b>SPP IS</b>	Service public fédéral de programmation Intégration sociale
<b>BFP</b>	Bureau fédéral du plan	<b>FWB</b>	Fédération Wallonie-Bruxelles	<b>SPW</b>	Service public de Wallonie
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>IBSA</b>	Institut bruxellois de statistique et d'analyse	<b>SPW ARNE</b>	Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<b>BNB</b>	Banque nationale de Belgique	<b>ICEDD</b>	Institut de conseil et d'études en développement durable	<b>SPW EER</b>	Service public de Wallonie Economie, Emploi et Recherche
<b>CSC</b>	Confédération des syndicats chrétiens	<b>ICN</b>	Institut des comptes nationaux	<b>SPW IAS</b>	Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale
<b>CESE</b>	Conseil économique, social et environnemental	<b>IEW</b>	Inter-Environnement Wallonie	<b>STABEL</b>	Office belge de statistique
<b>CFGD</b>	Collège des fonctionnaires généraux dirigeants	<b>IFAPME</b>	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises	<b>SV</b>	Statistiek Vlaanderen
<b>CNCD 1111 11</b>	Centre national de coopération au développement	<b>INAMI</b>	Assurances soins de santé et indemnités	<b>SWDD</b>	Stratégie wallonne de développement durable
<b>CWaPE</b>	Commission wallonne pour l'énergie	<b>ISSeP</b>	Institut scientifique de service public	<b>SWL</b>	Société wallonne du logement
<b>CWEHF</b>	Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes	<b>ISSP</b>	Institut scientifique de santé publique	<b>UCM</b>	Union des classes moyennes
<b>DPR</b>	Déclaration de politique régionale	<b>IWEPS</b>	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique	<b>UVCW</b>	Union des villes et communes de Wallonie
<b>EEW</b>	Etat de l'environnement wallon	<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable	<b>UWE</b>	Union wallonne des entreprises
<b>EFDD</b>	Education et Formation au développement durable				

Liste des acronymes	2
---------------------	---

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Ensemble vers les Objectifs de développement durable	4
1.1.	Une stratégie au service des Objectifs de développement durable	6
1.2.	Une stratégie par et pour les acteurs wallons	9
1.3.	Une stratégie en application du décret du 27 juin 2013	12
2.	Des stratégies et plans wallons qui contribuent aux ODD	14
3.	Des objectifs chiffrés pour chaque ODD en Wallonie	28
4.	Etat des progrès de la Wallonie vers les ODD	44
5.	Des actions transversales	54
5.1.	Un plan d'actions partenarial	56
5.2.	Vue d'ensemble des actions	57
6.	Suivi de la Troisième SWDD	76





1

Ensemble vers les  
Objectifs de  
développement durable

## 1.1. Une stratégie au service des Objectifs de développement durable

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est engagé à rendre le développement de la Wallonie plus durable :

*« Sa triple ambition, sociale, économique et environnementale, le nouveau Gouvernement l'assumera avec force et détermination. L'ensemble des politiques à mener au cours de la législature contribueront à faire de la Wallonie un modèle de développement durable au cœur de l'Europe.*

*(...)*

*Le Gouvernement fera de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique. Cette transition permettra d'aboutir à un nouveau modèle de société dans lequel les Wallonnes et les Wallons vivent mieux et plus heureux. La transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations-Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature. »*

En cohérence avec cette Déclaration de politique régionale, cette troisième stratégie wallonne de développement durable (SWDD) entend contribuer à l'engagement pris par la Wallonie de mettre en œuvre le **Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD)**. Ces objectifs traduisent les priorités en matière de développement durable pour la décennie à l'échelle mondiale. Ils vont de la santé et l'éducation à la conservation des écosystèmes, en passant par le travail décent, les modes de production et de consommation durables ou encore la réduction des inégalités au sein et entre les pays.

La pandémie du coronavirus et la crise qui en a découlé ont bien illustré les interconnexions entre les enjeux traités par les 17 ODD et la nécessité d'y apporter des réponses systémiques et transformatrices en tenant compte des personnes les plus vulnérables, faisant gagner en pertinence ce référentiel international, s'il en était encore besoin.

## Les Objectifs de développement durable

### **OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



En septembre 2015, au Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York, plus de 193 chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté à l'unanimité un programme mondial ambitieux intitulé : **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, un plan d'actions poursuivant **17 objectifs de développement durable (ODD)** pour l'humanité, la planète et la prospérité. Ce sont les *Sustainable Development Goals* (SDGs), en anglais.

Ce Programme vise l'ensemble des pays du monde et cible les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de paix de manière holistique – les enjeux étant interconnectés –, en veillant à ce que personne ne soit mis de côté. Ces enjeux sont repris parmi le 17 ODD eux-mêmes subdivisés en 169 cibles, montrant l'ampleur de ce Programme.

L'article 50 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que : « *Nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète. Le monde sera meilleur en 2030 si nous atteignons nos objectifs* ».

Pour en savoir plus : [developpementdurable.wallonie.be](http://developpementdurable.wallonie.be)

Ainsi, en complément aux approches plus sectorielles d'autres stratégies et plans wallons, par exemple dans les domaines du climat, de l'énergie, de la biodiversité, de l'économie circulaire, de la formation ou de la santé, la troisième SWDD promeut une **approche systémique multi-échelles et multi-acteurs**. Elle s'inscrit par ailleurs dans un **horizon temporel plus lointain**, accordant la part belle à l'anticipation et au narratif en vue d'une Wallonie durable et résiliente.

Elle entend ainsi renforcer la **cohérence des politiques pour un développement durable**, en reliant les politiques sectorielles entre elles, en particulier en dotant la Wallonie d'une vision à long terme et d'objectifs mesurables à l'horizon 2030 liés aux ODD, formant un cap clair pour la Wallonie.

Autrement dit, elle vise le développement d'**approches systémiques, ou à 360°**, dans les politiques, mais aussi au sein des organisations et des territoires locaux.

La troisième SWDD constitue ainsi la réponse de la Wallonie aux **recommandations de la Cour des Comptes<sup>1</sup>** dans son rapport du 14 juillet 2020 intitulé « Objectifs de développement durable. Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics belges ». Elle permet également à la Wallonie de se préparer au mieux à l'examen national volontaire que la Belgique présentera en 2023 au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable.

### La cohérence des politiques au service du développement durable

Selon l'**OCDE<sup>2</sup>**, la cohérence des politiques au service du développement durable est une « approche visant à intégrer les différentes dimensions du développement durable à tous les niveaux de l'action publique nationale et internationale. Dans le contexte du Programme 2030, elle a pour objet de promouvoir la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 en : i) favorisant les synergies et en maximisant les gains dans les domaines économique, social et environnemental ; ii) conciliant les objectifs de politique nationale et les objectifs de développement durable reconnus à l'échelle internationale ; iii) tenant compte des incidences transnationales et des conséquences à long terme des politiques publiques, notamment celles qui risquent de concerner des pays en développement. »

<sup>1</sup> Cour des comptes, 2020, Obj ectifs de développement durable. Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (Preparedness Review), Bruxelles.

<sup>2</sup> OCDE, 2019, Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable, OECD/LEGAL/0381

## 1.2. Une stratégie par et pour les acteurs wallons

La présente SWDD entend amplifier la mise en œuvre des ODD en Wallonie en mobilisant la contribution des pouvoirs publics et celle de l'**ensemble des acteurs wallons** pour l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030.

Pour ce faire, la Wallonie s'est dotée du **Partenariat wallon pour le développement durable**, organe de dialogue multi-acteurs rassemblant 25 représentants d'organisations, qui ont participé à l'élaboration des actions de la SWDD (cf. encadré 3). Trois réunions de ce Partenariat et plusieurs échanges bilatéraux avec les partenaires ont eu lieu entre novembre 2021 et mars 2022 pour définir le type d'actions de la troisième SWDD et proposer des actions qui répondent aux besoins des membres de ce Partenariat.



**PARTENARIAT WALLON POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Instauré en septembre 2021 par le Gouvernement wallon, le Partenariat wallon pour le développement durable consiste en un **organe de dialogue multi-acteurs** composé de représentants de différents acteurs wallons qui souhaitent contribuer activement à la concrétisation des ODD. Des structures similaires ont été créées dans d'autres pays européens pour concrétiser le principe de participation au service des ODD.

Nommé en référence à l'**ODD 17** « Partenariats pour la réalisation des objectifs », le Partenariat wallon pour le développement durable assume plusieurs missions :

- Contribuer à la préparation du plan d'actions de la SWDD, à sa mise en oeuvre et son suivi ;
- Relayer les objectifs et actions de la SWDD au sein des différents groupes d'acteurs identifiés afin de les mobiliser ;
- Participer et réagir aux Bilans des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD ;
- Préparer la co-construction de la vision de long terme.

La composition du Partenariat est inspirée des « major groups » (ou groupes majeurs) de l'Agenda 21 (Sommet de Rio en 1992). Elle a été fixée par le Gouvernement wallon de la manière suivante :

### Secteur public régional

Un(e) représentant(e) du :

- Collège des fonctionnaires généraux dirigeants
- SPW Intérieur et Action sociale
- SPW Économie, Emploi et Recherche
- SPW Agriculture, ressources naturelles et Environnement - Département de l'agriculture



### Pouvoirs locaux

Un(e) représentant(e) de :

- L'Union des Villes et Communes de Wallonie
- L'Association des Provinces wallonnes



### Secteur économique

Un(e) représentant(e) de :

- L'Union wallonne des Entreprises
- L'Union des Classes moyennes
- Deux organisations syndicales
- Des organisations agricoles
- L'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
- L'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Le secrétariat de cet organe est confié à la direction du Développement durable au sein du Secrétariat général du SPW.

### Jeunes

Un(e) représentant(e) du :

- délégué ONU développement durable du Forum des Jeunes
- délégué aux droits de l'enfant (en ce moment au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles)



### Education et formation au développement durable

Un(e) représentant(e) de l'asbl :

- Éducation et Formation au Développement durable



Société civile et secteur associatif  
environnemental et du développement durable

Un(e) représentant(e) des coupoles associatives :

- Associations 21
- Inter-Environnement Wallonie



Egalité hommes/femmes

Un(e) représentant(e) du :

- Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes



Santé

Un(e) représentant(e) de :

- l'Agence pour une vie de qualité (AViQ)



Secteur sciences et recherche

Un(e) représentant(e) de/du :

- L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (commission Développement durable)
- Pôle scientifique du Conseil économique, social et environnemental



Publics vulnérables

Un(e) représentant(e) de/du :

- Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
- La Fédération des services sociaux



Dimension Nord/Sud

Un(e) représentant(e) du :

- Centre national de coopération au développement (CNCD 11 11 11)



## 1.3. Une stratégie en application du décret du 27 juin 2013

Les travaux d'élaboration de cette troisième SWDD ont par ailleurs été encadrés par un **comité de pilotage** rassemblant des membres de chaque cabinet ministériel, en charge de coordonner son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi.

En résumé, pour accélérer la transition vers un développement durable et se donner les moyens de contribuer à l'atteinte des 17 ODD, la troisième SWDD entend renforcer les instruments stratégiques existants en :

- donnant une vision globale des cibles dont se dote la Wallonie pour atteindre les ODD en 2030 ;
- cartographiant les principaux instruments stratégiques (stratégies et plans) wallons au service de ces 17 ODD ;
- développant une approche par acteurs pour les inciter à adopter une démarche de développement durable à leur niveau dans leurs champs d'activité, en faisant du Programme 2030 le référentiel privilégié ;
- embrassant différentes échelles de pouvoir, de l'infrarégional au suprarégional (niveaux national, européen et international), de façon à travailler sur l'ancrage dans les territoires et sur la cohérence verticale des politiques.

De par la **vision et les actions transversales** qu'elle propose, cette troisième stratégie se veut résolument tournée vers l'avenir mais bien ancrée dans le présent, s'adressant à l'ensemble des acteurs wallons, pour que les ODD soient une réalité à chaque niveau du territoire, en ne laissant personne de côté. C'est en tous cas l'engagement du Gouvernement wallon en portant collectivement cette stratégie.

En vertu du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013, modifié le 30 avril 2019, chaque nouvelle SWDD doit comprendre (Art. 5 1° du décret) :

- une vision à long terme (2050) ;
- un diagnostic des forces et faiblesses de la Wallonie pour atteindre un développement durable ;
- des objectifs intermédiaires, à court et moyen terme ;
- un plan d'actions.

Dans cette troisième SWDD, la vision à long terme pour contribuer au développement durable consistera en une action à part entière, qui sera élaborée de manière participative (cf. chapitre 5).

La stratégie est ainsi structurée de la manière suivante :

- une cartographie des principaux stratégies et plans wallons présentés en fonction de leur contribution aux ODD (chapitre 2) ;
- les objectifs intermédiaires qui consistent en une liste d'objectifs chiffrés relatifs aux ODD que le Gouvernement wallon s'est fixés à l'horizon 2030 (chapitre 3) ;
- le diagnostic, qui prend la forme d'un bilan des indicateurs de suivi des ODD en Wallonie (chapitre 4) ;
- le plan d'actions, qui comprend 16 actions concrètes mettant en œuvre des ODD de manière systémique en Wallonie pour la législature actuelle (chapitre 5) ;
- les modalités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie (chapitre 6).

## Le décret relatif à la Stratégie wallonne de développement durable et les précédentes stratégies de développement durable

La Wallonie s'est dotée en 2013 d'une base légale pour promouvoir un développement durable : le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013. Ce décret définit le concept de **stratégie de développement durable** comme : « *un document d'orientation et d'actions visant à encourager à l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne, (...)* ». Il prévoit aussi que chaque nouveau Gouvernement wallon élabore sa propre stratégie, fixant ainsi ses priorités en matière de développement durable.

En vertu de ce Décret, le Gouvernement wallon a adopté, après une phase de consultation des conseils d'avis :

- une première SWDD en novembre 2013 ;
- une deuxième SWDD le 7 juillet 2016.

La première SWDD avait été élaborée en fin de législature, suite à l'adoption du décret, et avait un plan d'actions assez limité.

La deuxième SWDD s'inscrivait dans le cadre des ODD adoptés juste avant son élaboration, instaurant les ODD comme objectifs à l'horizon 2030. Son plan d'actions était axé autour de trois thématiques prioritaires définies par le Gouvernement, à savoir les modes de consommation et de production durables au niveau de l'alimentation, de l'énergie et des ressources, auxquels s'ajoutait un axe transversal. Chaque stratégie doit faire l'objet de rapports d'avancement et d'évaluation. Les documents relatifs aux deux stratégies précédentes sont disponibles sur le site web développement durable de la Wallonie.

Le décret a été modifié le 30 avril 2019 pour, d'une part, y inscrire la stratégie Manger Demain (en matière d'alimentation durable) comme une des transitions thématiques nécessaires pour parvenir à un développement durable et, d'autre part, pour prévoir à l'avenir la définition d'autres transitions thématiques à inscrire dans la SWDD. Le décret s'intitule dorénavant « Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et aux thématiques de transition en émanant ».

Pour en savoir plus : [developpementdurable.wallonie.be](http://developpementdurable.wallonie.be)

A scenic view of a canal in a European city, likely Belgium, featuring historic stone buildings with gabled roofs and dormer windows. A large, leafy tree stands in the middle ground, partially obscuring the buildings. In the foreground, a stone wall runs along the canal, with a small white lamp post. The water is calm and reflects the sky. On the right side, there are large white geometric shapes that appear to be part of a graphic design.

# 2 Des stratégies et plans wallons qui contribuent aux ODD



La SWDD s'insère dans un ensemble d'instruments stratégiques régionaux qui peuvent, chacun à leur niveau, contribuer aux ODD. Ce chapitre vise à offrir une vue globale des principaux stratégies et plans wallons en vigueur ou en préparation et de leur contribution respective aux ODD.

D'après le « Guide Gestion de plans » édité par la Cellule des stratégies transversales du Secrétariat général du Service public de Wallonie (2019), « *un plan est un document adopté par une autorité visant à atteindre une vision sur une période donnée, avec des ressources déterminées. Il se décline en :*

- *un volet stratégique, qui peut être décliné en axes, composé ensuite d'objectifs stratégiques et opérationnels;*
- *un volet opérationnel, composé de projets et de programmes. »*

En Wallonie, on ne recense pas moins de 142 cadres stratégiques, plans et programmations.

Afin d'apporter une vision globale des instruments stratégiques dont dispose la Wallonie, l'exercice présenté ci-dessous se base sur une sélection des stratégies et plans les plus structurants, adoptés ou en préparation, dans les différents champs de compétence régionaux, en pointant à quels ODD ils contribuent.

Cette sélection, retenant **44 instruments**, s'est effectuée sur base de la mention des documents qualifiés de « plans », « stratégies », « programmations » dans les exposés budgétaires 2021 et 2022 (budgets des recettes et des dépenses de la Région) au Parlement wallon, en excluant toutefois les instruments purement financiers. Pour les plans qui sont renouvelés, c'est la version du plan la plus récente qui est retenue.

Leur présentation fait l'objet de quatre exercices de catégorisation et de visualisation :

- 1.** une structuration par ODD, montrant les différents instruments qui contribuent à chacun des 17 ODD ;
- 2.** une structuration des instruments par catégories thématiques (liées aux compétences régionales), pointant les contributions de chaque instrument aux ODD, de manière principale ou secondaire ;
- 3.** un classement des instruments par ordre alphabétique, montrant la même information ;
- 4.** un quatrième exercice de visualisation globale montrant sur une page les liens entre les instruments et les ODD auxquels ils contribuent de manière principale.

Cette cartographie ne vise pas l'exhaustivité à ce stade, préférant couvrir les documents les plus structurants. L'exercice sera étendu ultérieurement, comme visé par la fiche action n° 4 de la présente stratégie.

## 2.1. Répartition des stratégies et plans par ODD

- |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> <small>POUR<br/>LA PAUVRETÉ</small><br>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)</li> <li>● Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (HP) (2021)</li> <li>● Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)</li> <li>● Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)</li> <li>● Plan de relance de la Wallonie (2021)</li> <li>● Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)</li> <li>● Plan genre (2020)</li> <li>● Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)</li> <li>● Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)</li> <li>● Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)</li> <li>● Stratégie wallonne de développement durable (2022)</li> <li>● Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)</li> <li>● Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>2</b> <small>POUR<br/>L'ÉNERGIE</small><br>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)</li> <li>● Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)</li> <li>● Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)</li> <li>● Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)</li> <li>● Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)</li> <li>● Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)</li> <li>● Programme wallon de développement rural (2022)</li> <li>● Programme wallon de réduction des pesticides (2018)</li> <li>● Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>● Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)</li> <li>● Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)</li> <li>● Plan de relance de la Wallonie (2021)</li> </ul> </li> <li>● Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)</li> </ul>                                                                                                                   |
| <b>3</b> <small>BONNE SANTÉ<br/>ET BIEN-ÊTRE</small><br> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)</li> <li>● Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation) <ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)</li> </ul> </li> <li>● Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)</li> <li>● Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)</li> <li>● Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)</li> <li>● Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)</li> <li>● Plan de relance de la Wallonie (2021)</li> <li>● Plan genre (2020)</li> <li>● Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)</li> <li>● Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)</li> <li>● Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)</li> <li>● Programme wallon de réduction des pesticides (2018)</li> <li>● Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)</li> <li>● Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)</li> <li>● Stratégie wallonne de développement durable (2022)</li> <li>● Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)</li> </ul> |
| <b>4</b> <small>ÉDUCATION<br/>ET CULTURE</small><br>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)</li> <li>● Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)</li> <li>● Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)</li> <li>● Plan de relance de la Wallonie (2021)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
- stratégie ou plan qui contribue principalement à l'ODD
- stratégie ou plan qui contribue de manière secondaire à l'ODD

- Plan genre (2020)
- Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)

5



- Plan genre (2020)
- Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)

6



- Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (2021)
- Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)
  - Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)
- Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)
- Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
- Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
- Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
- Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)
- Plan wallon environnement-santé (ENVleS) (2019)
- Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)
- Programme wallon de réduction des pesticides (2018)
- Stratégie biodiversité 360° (en préparation)
- Stratégie intégrale sécheresse (2021)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)
- Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

7



- Alliance climat emploi rénovation (ACER)
- Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)
- Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)
- Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

- Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)
- Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
- Plan de relance de la Wallonie (2021)
- Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)
- Plan global Wallonie cyclable 2030
- Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)
- Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
- Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)
- Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)



- Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)
- Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)
- Plan de relance de la Wallonie (2021)
- Stratégie tourisme 2030 (en préparation)
  - Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)
  - Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)
- Digital Wallonia - Stratégie numérique de la Wallonie (2018)
- Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
- Plan genre (2020)
- Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)
- Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)
- Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)
- Plan wallon des déchets - ressources (2018)
- Programme wallon de développement rural (2022)
- Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
- Stratégie de spécialisation intelligente (2021)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)



9

DIGITALISATION ET INFRASTRUCTURE

- Digital Wallonia - Stratégie numérique de la Wallonie (2018)
- Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)
- Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)
- Stratégie de spécialisation intelligente (2021)
- Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)
- Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)
  - Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)
  - Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)
  - Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)
  - Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)
  - *Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)*
  - Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
  - Plan de relance de la Wallonie (2021)
  - Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)
  - Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)
  - Plan wallon des déchets - ressources (2018)
  - Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
  - *Stratégie tourisme 2030 (en préparation)*
  - Stratégie wallonne de développement durable (2022)
  - Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

10

ÉGALITÉ TERRITORIALE



- Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)
- Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
- Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)
- *Plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations (en préparation)*
  - Plan genre (2020)
  - Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)
  - Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)
  - Stratégie wallonne de développement durable (2022)



11

LOGEMENT DURABLES

- Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (HP) (2021)
- Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)
- Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)
- Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)
  - Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)
  - Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
  - Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)
    - Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)
    - Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)
    - *Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)*
    - Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)
    - Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
    - Plan de relance de la Wallonie (2021)
    - Plan genre (2020)
    - Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)
    - Plan wallon des déchets - ressources (2018)
    - Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)
    - Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)
    - Programme wallon de développement rural (2022)
    - Stratégie intégrale sécheresse (2021)
    - Stratégie wallonne de développement durable (2022)
    - Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)
    - Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)



12

CONSOMMATION RESPONSABLES

- Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)
- Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)
- Plan wallon des déchets - ressources (2018)
  - *Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)*
  - Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)
  - Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)

- Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
- Plan de relance de la Wallonie (2021)
- Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
- Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)
- Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)
- Programme wallon de développement rural 2022)
- Programme wallon de réduction des pesticides (2018)
- Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
- Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)
- Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)



- Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)
- Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)
- Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)
- Stratégie intégrale sécheresse (2021)
- Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)
  - Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
  - Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)
  - Plan de relance de la Wallonie (2021)
  - Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)
  - Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
  - Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)
  - Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)
  - Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
  - Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)
  - Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)
  - Stratégie wallonne de développement durable (2022)



- Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
- Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
- Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (2021)

- Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)
- Programme wallon de réduction des pesticides (2018)
- Stratégie biodiversité 360° (en préparation)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)
- Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)



- Programme forestier régional (en préparation)
- Stratégie biodiversité 360° (en préparation)
- Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)
  - Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
  - Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
  - Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)
  - Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)
  - Programme wallon de développement rural 2022)
  - Programme wallon de réduction des pesticides (2018)
  - Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)
  - Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)
  - Stratégie wallonne de développement durable (2022)
  - Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)



- Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)
- Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)
- Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)
- Plan de relance de la Wallonie (2021)
- Plan genre (2020)
- Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)
- Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

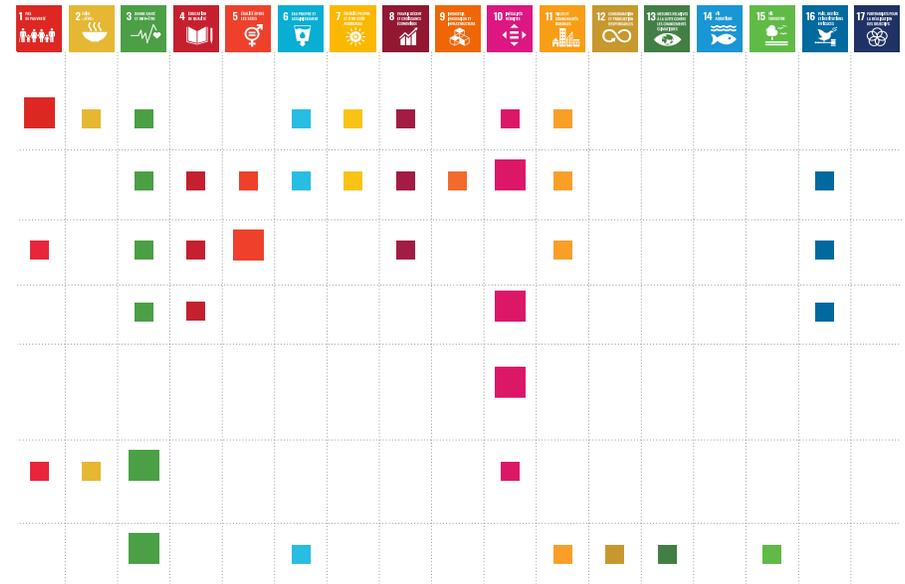


- Stratégie de politique internationale (2021)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)

## 2.2. Classement des stratégies et plans par catégorie

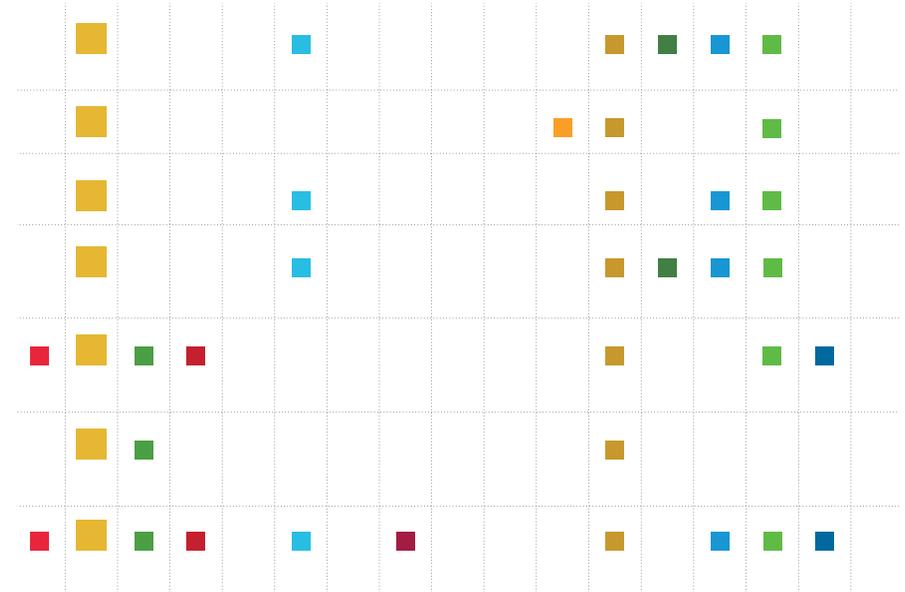
### Action sociale et santé

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)
Plan de cohésion sociale des villes et des communes (2019)
Plan genre (2020)
Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (2020)
<i>Plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations (en préparation)</i>
Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)
Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)



### Agriculture et alimentation

Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
↳ Programme wallon de développement rural (2022)
Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)
Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)
↳ Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)
Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)



## Environnement

Plan wallon des déchets - ressources (2018)

↳ Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)

Programme wallon de réduction des pesticides (2018)

Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (2021)

Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Stratégie biodiversité 360° (en préparation)

Programme forestier régional (en préparation)

Stratégie intégrale sécheresse (2021)

## Énergie et climat

Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

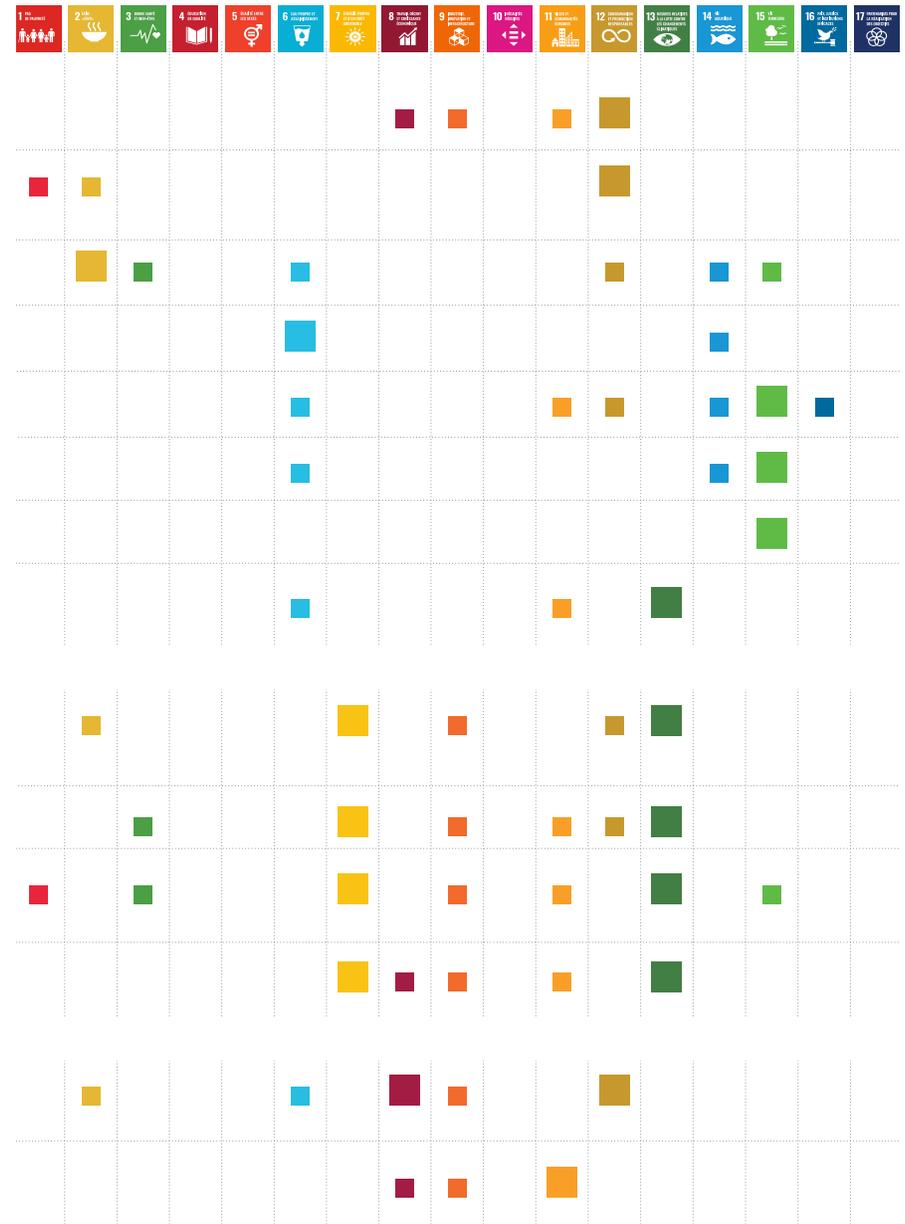
Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)

## Economie, formation, recherche et innovation

Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)

Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)





Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)

Stratégie tourisme 2030 (en préparation)

Digital Wallonia - Stratégie numérique de la Wallonie (2018)

Stratégie de spécialisation intelligente (2021)

## Aménagement du territoire, mobilité et logement

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)

↳ Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)

Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)

Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)

Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (HP) (2021)

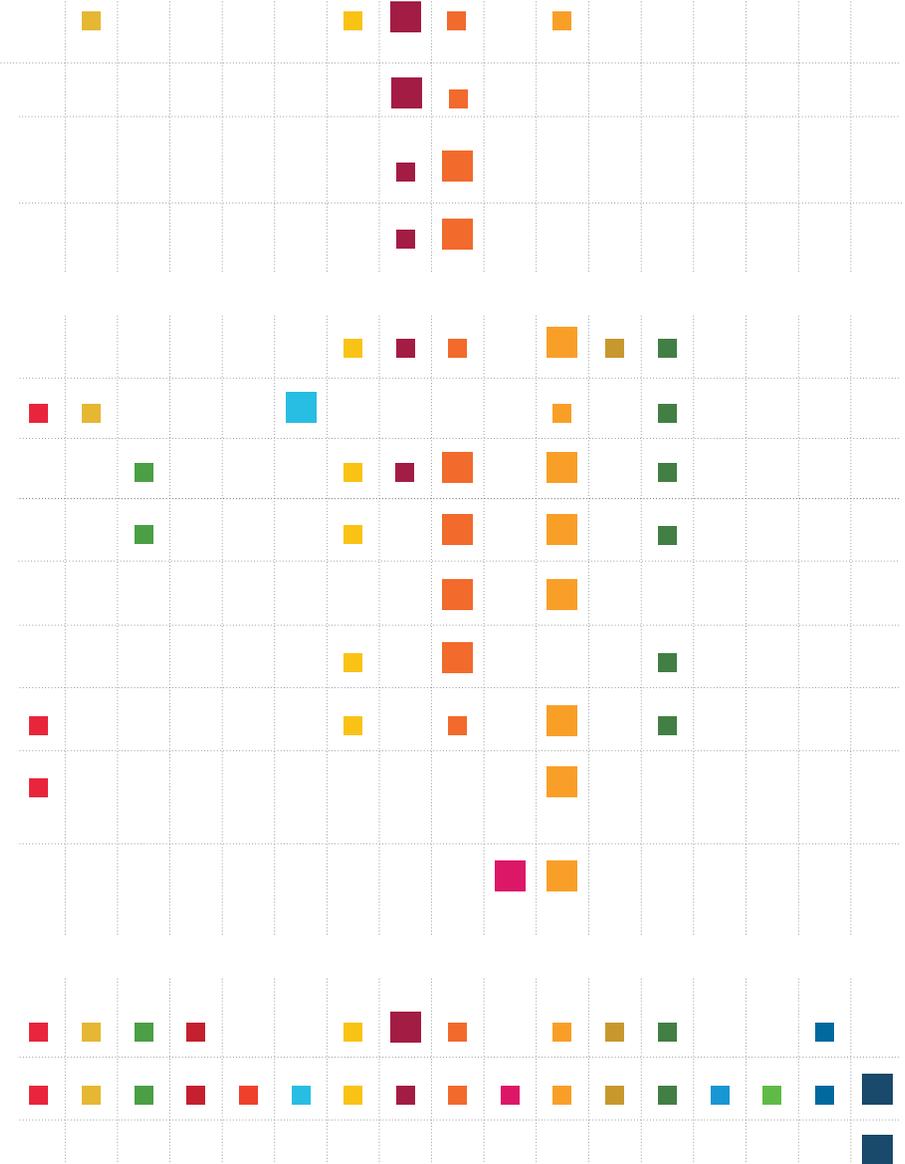
Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)

## Transversal

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie de politique internationale (2021)



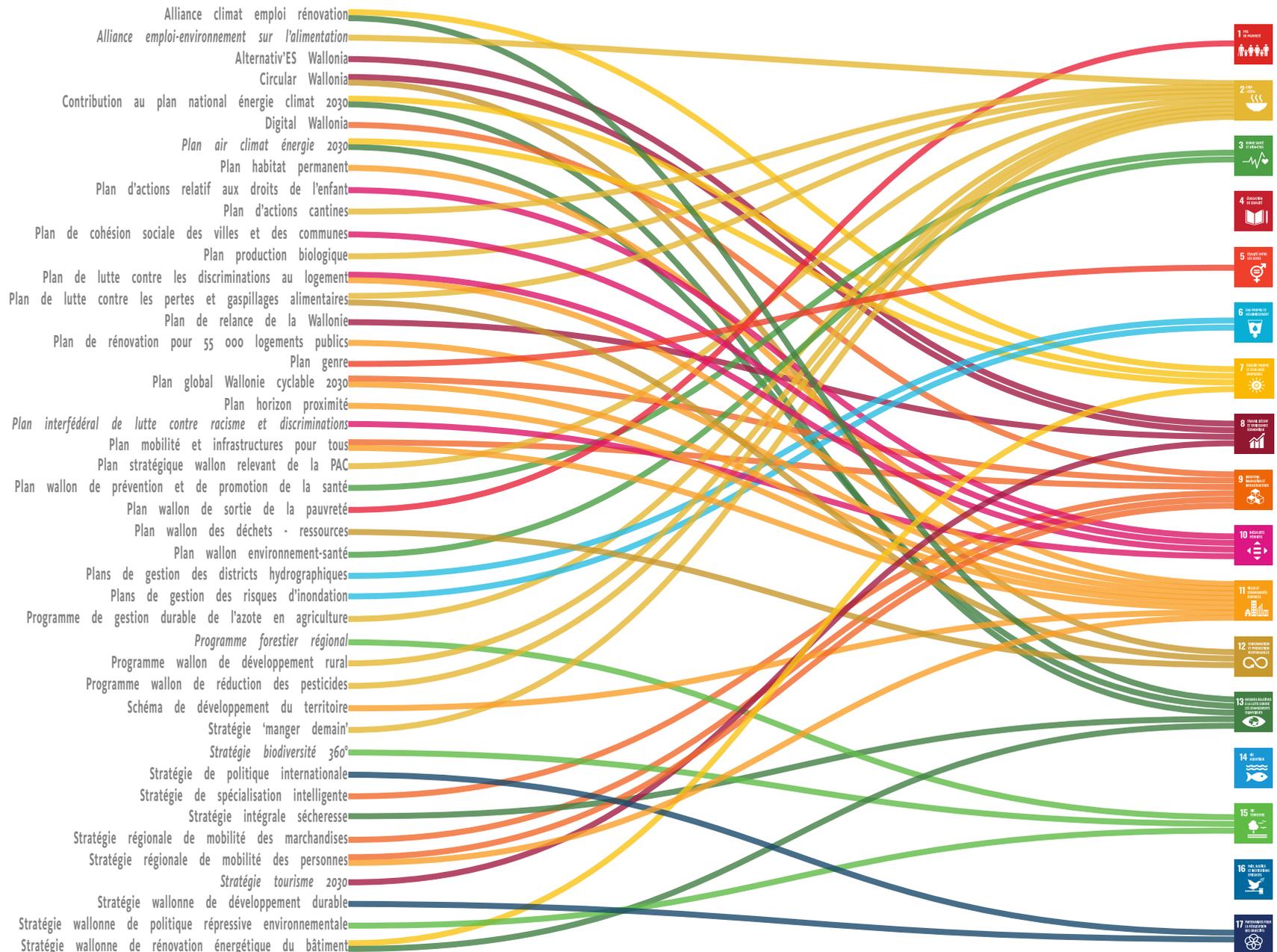
## 2.3. Classement des stratégies et plans selon leur contribution aux ODD

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)							■	■	■		■		■				
Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)	■	■	■	■		■		■				■		■	■	■	
Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)		■					■	■	■		■						
Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)		■				■		■				■					
Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)		■					■		■			■	■				
Digital Wallonia - Stratégie numérique de la Wallonie (2018)								■	■								
Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)			■				■	■	■		■	■	■				
Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (HP) (2021)	■										■						
Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)			■	■						■						■	
Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)		■	■									■					
Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)			■	■	■	■	■	■	■	■	■						■
Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)		■				■						■	■	■	■		
Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)										■	■						
Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)	■	■									■						
Plan de relance de la Wallonie (2021)	■	■	■	■			■	■	■		■	■	■				■
Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)	■						■		■		■		■				
Plan genre (2020)	■		■	■	■			■			■						■
Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)			■				■	■	■		■		■				
Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)								■	■		■						
Plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations (en préparation)										■							
Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)								■	■		■						
Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)		■				■						■	■	■	■		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)	■	■	■							■								
Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)	■	■	■			■	■	■		■	■							
Plan wallon des déchets - ressources (2018)								■	■		■	■						
Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)			■			■					■	■	■		■			
Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (2021)						■								■				
Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)	■	■				■					■		■					
Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)		■				■						■		■	■			
Programme forestier régional (en préparation)															■			
Programme wallon de développement rural (2022)		■									■	■			■			
Programme wallon de réduction des pesticides (2018)		■	■			■						■		■	■			
Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)							■	■	■		■	■	■					
Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)	■	■	■	■								■			■		■	
Stratégie biodiversité 360° (en préparation)						■								■	■			
Stratégie de politique internationale (2021)																	■	
Stratégie de spécialisation intelligente (2021)								■	■									
Stratégie intégrale sécheresse (2021)						■					■		■					
Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)							■		■				■					
Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)			■				■		■		■		■					
Stratégie tourisme 2030 (en préparation)								■	■									
Stratégie wallonne de développement durable (2022)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)						■					■	■		■	■	■	■	
Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)	■		■				■		■		■		■		■			



## 2.4. Contribution prioritaire des stratégies et plans aux ODD







3

Des objectifs chiffrés  
pour chaque ODD en  
Wallonie

Les 169 cibles relatives aux 17 ODD, définies au niveau des Nations unies, concernent l'ensemble des Etats et ne sont donc pas spécifiques à un pays ou une région. Un travail de « traduction » de ces cibles est donc nécessaire pour que les Etats et régions puissent se les approprier et les appliquer dans leur contexte spécifique. Pour que ces cibles soient concrètes et mesurables et engageant ainsi davantage les pouvoirs publics, il est recommandé qu'elles soient déclinées en objectifs chiffrés établis à un horizon temporel précis, en l'occurrence 2030.

De tels objectifs chiffrés manquaient à la Wallonie, notamment pour évaluer les progrès de la Région pour atteindre les ODD au moyen des indicateurs de suivi établis depuis 2017 (cf. chapitre 4).

Depuis l'adoption de la deuxième SWDD, des recommandations ont été formulées en ce sens, tant au niveau national que régional.

D'une part, le besoin de se définir des objectifs chiffrés fait partie des recommandations issues du rapport de la Cour des Comptes faisant suite à l'examen de l'état de préparation de toutes les entités belges à la mise en œuvre, au suivi et au rapportage concernant les ODD. Des manquements relatifs à la deuxième SWDD y sont formulés, à savoir le manque de transposition des 17 ODD dans le contexte wallon et le fait que des objectifs additionnels n'étaient pas définis pour les ODD qui n'étaient peu ou pas suffisamment couverts par les politiques wallonnes existantes.

D'autre part, le Bilan wallon des progrès vers les Objectifs de développement durable (cf. chapitre 4), adopté le 12 mars 2020 par le Gouvernement wallon, contient aussi une série de recommandations formulées par une dizaine d'experts académiques visant à améliorer la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie. Le premier axe de ces recommandations visait à donner un cap plus clair à la Wallonie pour la mise en œuvre des ODD, à travers les deux actions suivantes :

- Inscrire les 17 ODD dans une vision wallonne à laquelle raccrocher les indicateurs ;
- Définir pour la Wallonie des objectifs chiffrés liés aux ODD.

Les experts justifiaient ces propositions par le constat que les 17 ODD et leurs cibles n'étaient, au moment de l'établissement du Bilan des progrès 2020, pas suffisamment traduits à l'échelle de la Wallonie et qu'il existait très peu d'objectifs chiffrés liés aux ODD au niveau de la Région.

Pour répondre à cette préoccupation, la Direction du Développement durable du SPW, en collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), a mandaté l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) pour mener une étude visant à proposer des objectifs chiffrés relatifs aux ODD, pour les cibles qui ressortent des compétences de la Wallonie et qui sont considérées comme prioritaires pour la Région.

Le déroulement de cette étude, tout au long de l'année 2021, a été suivi de près par un comité d'accompagnement composé de représentants de l'ensemble des Ministres wallons, pour discuter et valider les différentes étapes du processus.

Elle a donné lieu à l'établissement de **89 objectifs chiffrés** relatifs à **61 cibles considérées comme prioritaires** pour la Wallonie.

Ces objectifs sont associés à des indicateurs afin de pouvoir suivre leur évolution dans le temps de manière régulière (moyennant l'actualisation des données, qui n'est pas toujours annuelle selon les indicateurs).

Les objectifs chiffrés établis pour la Wallonie sont issus de différentes sources :

- soit, ils sont directement repris de l'intitulé de la cible définie au niveau des Nations Unies, celle-ci étant spécifique, mesurable et temporellement définie (4 objectifs) ;
- soit, ils reprennent des objectifs chiffrés déjà définis dans des engagements internationaux ou nationaux, dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 ou dans des stratégies et plans wallons (64 objectifs) ;
- soit, ils résultent de nouvelles propositions issues de l'étude, suite à un travail de benchmarking dans des régions similaires à la Wallonie ou de consultations d'experts au sein des administrations publiques wallonnes (21 objectifs).

Ces objectifs fixent un cap clair à la Wallonie à moyen terme (2030) et dotent ainsi la Région d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD dans l'ensemble de ses compétences.

### Méthodologie pour établir les objectifs chiffrés

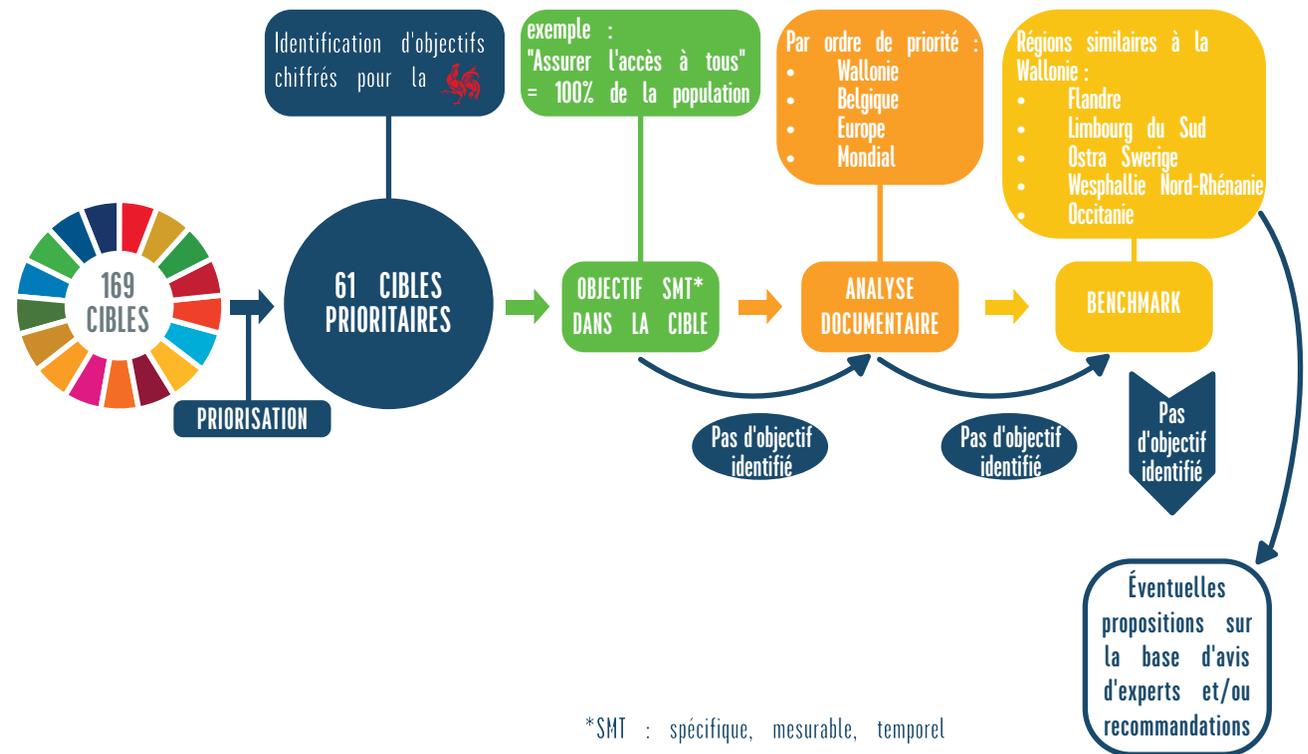


Tableau 1 : Objectifs chiffrés

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif
<b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ 	<b>1.2</b>	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.	D'ici à 2030, la part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit au moins diminuer de moitié, soit passer de 26,5% en 2015 à 13,25%	1	Intitulé de la cible	Part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
	<b>1.3</b>	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	D'ici à 2030, la part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0%	2	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières
	<b>1.4</b>	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.	D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit doit tendre vers 0%	3	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit
<b>2</b> FAIM «ZÉRO» 	<b>2.1</b>	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui consomme la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes doit tendre vers 100%	5	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne qui consomme la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes
			D'ici à 2030, la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires doit tendre vers 0%, ce qui signifie que les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires	6	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires
	<b>2.2</b>	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	D'ici à 2030, la part de la population wallonne en situation d'obésité est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état d'obésité de la population wallonne était de 18%	7	Plan de Prévention et Promotion de la Santé - Horizon 2030	Part de la population wallonne en situation d'obésité
			D'ici à 2030, la part de la population wallonne en surpoids est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état de surpoids de la population wallonne était de 51,8%	8	Plan de Prévention et Promotion de la Santé - Horizon 2030	Part de la population wallonne en surpoids

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif		
	2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	D'ici à 2030, le revenu agricole familial est supérieur au seuil de pauvreté, et ce pour chaque année	9	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Revenu agricole familial et revenu du seuil de pauvreté en Wallonie		
	2.4	D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	D'ici à 2030, la proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale wallonne (SAU sous contrôle bio/SAU totale %) est de 30%	10	Plan Bio 2030	Proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale wallonne (SAU sous contrôle bio/SAU totale %)		
			D'ici à 2030, le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio en Wallonie est de 4720	11	Plan Bio 2030	Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio en Wallonie		
			D'ici à 2030, le nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques est de 1490	12	Plan Bio 2030	Nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques en Wallonie		
	2.5	D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	D'ici à 2030, les effectifs de femelles reproductrices actives des races locales menacées sont les suivants : Blanc-Bleu Mixte : 7 500 Pie-rouge de l'Est : 7 500 Mouton laitier belge : 10 000 Mouton Entre-Sambre et Meuse : 10 000 Mouton Ardennais Tacheté : 10 000 Mouton Ardennais Roux : 10 000 Mouton Mergelland : 10 000 Cheval de trait ardennais : 5 000 Cheval de trait belge : 5 000	13	Fiche technique pour la PAC 2021-2027 (à approuver par le Gouvernement wallon)	Effectifs de femelles reproductrices actives des races locales menacées (blanc-bleu mixte, pie-rouge de l'Est, mouton laitier belge, mouton Entre-Sambre et Meuse), mouton Ardennais Tacheté, mouton Ardennais Roux, mouton Mergelland, cheval de trait ardennais)		
3	BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		2.3.4	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	D'ici à 2030, réduire de 1,5% la mortalité prématurée par maladies cardio-vasculaires, cancer, diabète ou maladies respiratoires chroniques	14	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Décès prématurés dus aux maladies chroniques pour 100.000 habitants en Wallonie
				D'ici à 2030, réduire le taux annuel actuel de décès par suicide de 10%, soit 1,7%	15	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Taux annuel de décès par suicide en Région wallonne	
				D'ici à 2030, favoriser et promouvoir la bonne santé mentale pour atteindre une proportion de personnes avec un taux optimal de vitalité à plus de 15% de la population	16	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Taux optimal de vitalité (part de la population wallonne avec un niveau d'énergie vital optimal)	

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif															
3.5	Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	D'ici à 2030, contribuer à réduire d'au moins 2%, la cessation tabagique chez les adultes et les jeunes	17	Plan de Prévention de Promotion de la Santé – Horizon 2030	Part de la population wallonne de plus de 15 ans qui fume quotidiennement																
						D'ici à 2030, réduire la part de la population ayant une consommation nocive d'alcool, c'est-à-dire la population de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours, à 8%	18	Plan de Prévention de Promotion de la Santé – Horizon 2030	Part de la population wallonne de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours												
										D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	19	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Nombre de décès annuels dus à des accidents de la route en Wallonie								
														D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	20	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne ayant une accessibilité en transport en commun à un centre de planning familial (à définir)				
																		D'ici à 2030, faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	21	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne de 16 ans et plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières
D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	23	Cadre pour l'éducation et la formation 2030 de la Commission Européenne	Taux de participation à l'apprentissage et à la formation en Wallonie pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)																		
				D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	24	Stratégie Digital Wallonia	Part de la population active wallonne qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour ses perspectives de carrière														

4

ÉDUCATION DE QUALITÉ



ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif		
	4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	D'ici à 2030, conduire 75% du public accompagné par une Mission d'Insertion Régionale à l'Emploi (MIRE) à l'emploi	25	Plan de Sortie de la Pauvreté	Part du public accompagné à une MIRE qui trouve un emploi		
			D'ici à 2030, l'écart entre le taux d'emploi des peu diplômés et le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur doit tendre vers 0%, ce qui signifie qu'ils aient le même accès à l'emploi	26	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et taux d'emploi des peu diplômés en Wallonie		
5	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES		5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	D'ici à 2030, le taux d'emploi des femmes est le même que celui des hommes, et ce pour chaque année, ce qui signifie que l'écart existant (7% en 2021) doit atteindre 0%	27	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Ecart entre le taux d'emploi des hommes et le taux d'emploi des femmes en Wallonie	
				D'ici à 2030, le pourcentage de femmes diplômées des filières STEM aura augmenté de 50% par rapport à 2020 (c'est-à-dire devra atteindre 37,5%), suite à une valorisation des carrières scientifiques, mathématiques, technologiques et de l'ingénierie	28	Plan Genre 2020-2024	Pourcentage de femmes diplômées des filières STEM en Fédération Wallonie-Bruxelles	
			5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	D'ici à 2030, la part des plaintes pour coups et blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale doit tendre vers 0%	29	Intitulé de la cible	Part des plaintes pour coups et blessures volontaires en Wallonie concernant des situations de violence conjugale	
				5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	D'ici à 2030, la part des femmes dans le management du Service Public de Wallonie doit atteindre 50%	30	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Pourcentage de femmes dans le management du Service Public de Wallonie
					D'ici à 2030, la part des femmes dans l'administration publique doit atteindre 50%	31	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part de femmes dans l'administration publique (SPW et UAP confondus)
			D'ici à 2030, assurer la mixité des jurys de sélection et de recrutement du Service Public de Wallonie	32	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part des hommes et de femmes ayant participé en tant que membres des jurys d'examen du SPW		
			D'ici à 2030, la part des femmes dirigeantes et cadres supérieures doit atteindre 50%	33	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part des femmes managers en Wallonie		

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif			
6	EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT			6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	D'ici à 2030, maintenir le Coût-Vérité de Distribution (CVD) en deçà de 0,7% du revenu moyen disponible par ménage	34	Contrat de gestion 2018-2022 SWDE et Wallonie : prolongation de l'objectif	Part représentée par le CVD (Coût-vérité de distribution) dans le budget des ménages wallons
					D'ici à 2030, le rapport entre l'augmentation du prix de l'eau (CVD et CVA) et l'inflation ne doit pas dépasser 1 et ce pour chaque année, signifiant que le prix de l'eau n'augmente pas au-delà de l'inflation	35	Déclaration de Politique Régionale	Augmentation du prix de l'eau (CVD et CVA) et taux d'inflation par année	
					D'ici à 2030, il faut tendre vers l'utilisation de 100% des moyens alloués chaque année au Fonds Social de l'Eau (FSE) pour les interventions dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement	36	Plan de Sortie de la Pauvreté	Taux d'utilisation du FSE pour chaque année	
				6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	D'ici à 2030, pour les masses d'eau de surface : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 masses d'eau doivent atteindre le très bon état écologique</li> <li>• 153 masses d'eau doivent atteindre le bon état écologique</li> <li>• 25 masses d'eau doivent atteindre le bon potentiel écologique</li> <li>• 19 masses d'eau doivent atteindre le bon état chimique</li> </ul> D'ici à 2030, pour les masses d'eau souterraine : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 masses d'eau doivent atteindre le bon état chimique</li> </ul>	37	PGDH II (objectifs de 2021 reportés à 2027)	Etat des masses d'eau en Wallonie
					D'ici à 2030, 100% des cours d'eau de surface et des eaux souterraines doivent avoir une concentration de nitrate par litre d'eau de maximum 50 mg, c'est-à-dire que 100% des sites de contrôle devraient être repris dans les catégories de « bon » à « très bon »	38	Directive Nitrate 91/676/EEC via PGDA III	Concentration des matières azotées dans les cours d'eau wallons	
					D'ici à 2030, le taux d'équipements en stations d'épuration collectives devrait être égal à 100%	39	Directive européenne 91/271/CE pas de temporalité fixée	Taux d'équipements en stations d'épuration en Wallonie	
				6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	D'ici à 2030, le taux d'exploitation en eau de la Wallonie a une valeur inférieure ou égale à 5% et ce pour chaque année.	40	Seuil européen hydrique et proposition issue de l'analyse wallonne.	WEI+ (Water Exploitation Index) de la Wallonie

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	D'ici à 2030, diminuer la proportion de ménages wallons en situation de précarité énergétique totale pour atteindre 14,15%	41	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Précarité énergétique totale en Wallonie
	7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	D'ici à 2030, atteindre 23,5% de la consommation brute énergétique issue d'énergies renouvelables en Wallonie	42	Plan wallon Energie Climat 2030	Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie en Wallonie
	7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	D'ici à 2030, réduire de 23% la consommation énergétique de la Région Wallonne par rapport au niveau de 2005 (soit un objectif d'atteindre 117,8 TWh)	43	Plan wallon Energie Climat 2030	Consommation d'énergie finale totale en Wallonie
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Idem cible 9.5 : D'ici à 2030, les dépenses intérieures brutes en recherche et développement doivent atteindre 3% du PIB wallon	44	Stratégie de Lisbonne - Europe 2020	Intensité de R&D (% PIB wallon)
	8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	Entre 2020 et 2030, augmenter de 16,7 % la productivité des ressources (i.e. le rapport entre le produit intérieur brut et la consommation intérieure de ressources en Wallonie), ce qui implique un découplage absolu entre l'évolution du PIB et celle de la consommation de matières premières	45	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Productivité des ressources (PIB/ DMC) en wallonie
			D'ici à 2030, diminuer de 25 % la demande directe en matières (DMI) et la consommation intérieure de matières (DMC) de la Wallonie par rapport à l'année 2013	46	Plan Wallon des Déchets - Ressources	DMI et DMC en Wallonie
	8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	D'ici à 2025, atteindre un taux d'emploi de 68,7% pour les 15-64 ans (taux d'emploi BIT), en ayant l'objectif du plein emploi (75%) en Wallonie pour 2030	47	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Taux d'emploi BIT des 15-64 ans en Wallonie
	8.6	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	D'ici à 2030, le pourcentage de jeunes wallons de 15 à 24 ans qui n'exercent aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation ne doit pas dépasser 7,8% (Young people Neither in Employment nor in Education or Training (indicateur NEET))	48	Programme national de réforme Belgique 2011	Indicateur NEET

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif
<b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	<b>9.1</b>	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	Idem cible 11.2 : D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en km parcourus) pour la mobilité des personnes tend vers : 5% pour la marche ; 5% pour le vélo; 10% pour le bus, métro, tram ; 15% pour le train et 60% pour la voiture	49	Vision Fast 2030	Part modale du transport des personnes (par km parcouru) en Wallonie
			D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en tonnes*km) pour le fret des marchandises tend vers : 7% pour le rail, 18% pour l'eau et 75% pour la route	50	Vision Fast 2030	Part modale du transport de marchandises (par tonnes*km) en Wallonie
	<b>9.2</b>	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	D'ici à 2030, faire progresser le secteur secondaire de 15 à 20% du PIB wallon	51	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part du secteur secondaire dans la VAB à prix courants
	<b>9.4</b>	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % par rapport à 2005 pour les secteurs couverts par le SEQE (ce compris le secteur industriel)	52	Directive Européenne 2018/410	Emissions annuelles de gaz à effet de serre du secteur industriel en Wallonie
	<b>9.5</b>	Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Idem cible 8.2 : D'ici à 2030, les dépenses intérieures brutes en recherche et développement doivent atteindre 3% du PIB wallon	53	Stratégie de Lisbonne - Europe 2020	Intensité de R&D (% PIB wallon)
<b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES 	<b>10.1</b>	D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable	D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen régional, et ce de manière durable	54	Intitulé de la cible	Revenus par décile de la population wallonne

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif
	<b>10.2</b>	<i>D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</i>	D'ici à 2030, doubler le nombre de personnes relogées annuellement dans le cadre des dispositifs de type « housing first » en Wallonie	55	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Nombre de personnes relogées dans le cadre de dispositifs de type « Housing First » en Wallonie
			D'ici à 2030, atteindre un taux d'emploi des personnes issues de l'immigration de 0,86% par rapport au taux d'emploi général en Wallonie	56	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Taux d'emploi BIT des 20-64 ans Taux d'emploi BIT des personnes nées dans des pays Non-EU28 (20-64 ans)
	<b>10.4</b>	<i>Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité</i>	D'ici à 2030, maintenir l'indice de Gini à une valeur inférieure ou égale à 0,25	57	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de Gini en Wallonie
			<b>11.1</b>	<i>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</i>	Atteindre 55 000 logements sociaux rénovés entre 2019 et 2030	58
	<b>11.2</b>	<i>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</i>	Idem cible 9.1 : D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en km parcourus) pour la mobilité des personnes en transports publics tend vers : 10% pour le bus et 15% pour le train	59	Vision Fast 2030	Part modale du transport des personnes (par km parcouru) en Wallonie
			D'ici à 2030, il est au moins attendu que : i) une offre structurante composée de lignes rapides (réseau Express) et desservant chaque commune de Wallonie à raison d'un passage par heure et par sens de 6h à 20h du lundi au samedi sera prioritairement développée et/ou rendue plus lisible et (ii) dans les pôles, les niveaux de service de référence se situent entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de Ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 22h du lundi au samedi.	60	Stratégie Régionale Mobilité	Information à prendre auprès du TEC
			D'ici à 2030, la fréquence de demi-heure sera visée sur le réseau structurant (réseau Express)	61	Stratégie Régionale Mobilité	Information à prendre auprès du TEC
	<b>11.3</b>	<i>D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</i>	Idem cible 15.3 : D'ici à 2030, réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km <sup>2</sup> /an et tendre vers 0 km <sup>2</sup> /an d'ici 2050	62	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie



ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif
	11.6	<i>D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</i>	D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de SO <sub>2</sub> dans l'air de 65% par rapport à 2005	63	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules SO <sub>2</sub> dans l'air en Wallonie
			D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de NO <sub>x</sub> dans l'air de 60% par rapport à 2005	64	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules NO <sub>x</sub> dans l'air en Wallonie
			D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de COV dans l'air de 31% par rapport à 2005	65	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules COV dans l'air en Wallonie
			D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de NH <sub>3</sub> dans l'air de 14% par rapport à 2005	66	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules NH <sub>3</sub> dans l'air en Wallonie
			D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de PM <sub>2,5</sub> dans l'air de 43% par rapport à 2005	67	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules PM <sub>2,5</sub> dans l'air en Wallonie
12	12.2	<i>D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</i>	D'ici à 2030, réduire d'au moins 30 % le gaspillage alimentaire des ménages wallons par rapport à 2013	68	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Quantité de déchets organiques ménagers par habitant en Wallonie
			D'ici à 2030, réduire au minimum les quantités totales d'emballages ménagers de 7,3 kg/habitant par rapport à l'année 2013	69	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Quantité totale d'emballages ménagers par habitant en Wallonie
			D'ici à 2030, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 60 % en poids (et de 65% en 2035)	70	Directive EU 2018/850	Quantité de déchets municipaux (en tonnes) préparé en vue du réemploi et du recyclage en Wallonie
12.5	<i>D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</i>	D'ici à 2030, atteindre une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % par rapport à 2019	71	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Quantité de déchets incinérés par an en Wallonie	
		D'ici à 2030, faire passer la production moyenne d'ordures ménagères brutes en Wallonie au moins sous la barre des 100 kg/hab.an	72	Stratégie Circular Wallonia	Quantité moyenne d'ordures ménagères brutes en kg/habitant par an en Wallonie	
12.7	<i>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</i>	D'ici à 2030, 100% des marchés publics passés en Wallonie comprennent des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales	73	Plan d'actions Achats publics responsables	Part des marchés publics respectant des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales	

ODD	Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif	
<b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	<b>13.1</b>	<i>Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles lié</i>	Pour la période 2020-2030, la moyenne du nombre de victimes de catastrophes naturelles pour 100.000 personnes en Belgique doit être inférieure à 1,97	74	Bureau Fédéral du Plan	Victimes de catastrophes naturelles pour 100.000 personnes	
			Entre 2022 et 2030, la moyenne des pertes économiques directes annuelles dues aux catastrophes est limitée à 0,1% du PIB wallon	75	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Pertes économiques directes dues aux catastrophes (en % du PIB wallon)	
	<b>13.2</b>	<i>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</i>	D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport au niveau de 1990	76	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Émissions annuelles de gaz à effet de serre en Wallonie	
			D'ici à 2030, chaque commune wallonne, seule ou en groupe, participe à la convention des maires	77	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part des communes wallonnes ayant ratifié la convention des maires	
	<b>14</b> VIE AQUATIQUE 	<b>14.1</b>	<i>D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</i>	D'ici à 2030, l'ensemble des masses d'eau atteint au moins le "bon état" en matière de concentration en orthophosphates	78	AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau	Eutrophisation des cours d'eau en Wallonie
				D'ici à 2030, les eaux de surface wallonnes respectent les normes de qualité environnementales européennes	79	AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau	Micropolluants dans les eaux de surface en Wallonie
<b>15</b> VIE TERRESTRE 	<b>15.1</b>	<i>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</i>	D'ici à 2030, les sites naturels protégés représentent 5% du territoire wallon	80	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Superficie des sites naturels protégés désignés en Wallonie	
			<b>15.2</b>	<i>D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i>	D'ici à 2030, un label de certification de gestion durable doit avoir été attribué à 100% des forêts publiques et 50% des forêts privées en Wallonie	81	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

ODD	Cible	Intitulé cible ODD	Objectif chiffré Wallonie	Numéro de l'objectif	Source de l'objectif	Indicateur de suivi de l'objectif
	15.3	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Idem cible 11.3 : D'ici à 2030, réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km <sup>2</sup> /an et tendre vers 0 km <sup>2</sup> /an d'ici à 2050	82	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie
	15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	D'ici à 2030, au moins 30 % des espèces et des habitats protégés ne présentant pas un état de conservation favorable en 2020 doivent entrer dans cette catégorie	83	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	État de conservation des espèces et des habitats en Wallonie
			D'ici à 2030, 100% des forêts anciennes présentes en Wallonie sont protégées	84	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Part des forêts anciennes publiques et privées disposant d'un statut de protection en Wallonie
	15.8	D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	D'ici à 2030, réduire d'au moins 50 % le taux d'introduction et d'établissement des espèces exotiques envahissantes	85	Projet de Cadre Mondial de la Biodiversité	Part des espèces exotiques envahissantes naturalisées et faisant l'objet d'observations occasionnelles sans se reproduire dans la nature en Wallonie
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	D'ici à 2030, ne pas recenser de nouveaux cas d'enfants pris en charge pour raison de maltraitance par les services de SOS-Enfants par rapport à l'année précédente, et ce pour chaque année ultérieure	86	Intitulé de la cible	Nombre de nouveaux cas d'enfants pris en charge en Wallonie pour raison de maltraitance par SOS-Enfants
	16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	D'ici à 2030, le niveau atteint par l'indice de confiance wallon dans les institutions politiques ne peut pas être structurellement inférieur à 34,29%, à savoir le niveau de 2018	87	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de confiance wallon dans les institutions politiques
			D'ici à 2030, le niveau atteint par l'indice de satisfaction du fonctionnement de la démocratie ne peut pas être structurellement inférieur à 46,82%, à savoir le niveau de 2018	88	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de satisfaction wallon du fonctionnement de la démocratie
	16.7	Faire en sorte que le processus de prises des décisions soit souple, ouvert à tous, participatif et représentatif à tous les niveaux	D'ici à 2030, la performance relative de la Wallonie par rapport à la moyenne des autres régions de l'Union Européenne (UE27) doit être aussi bonne qu'elle ne l'était en 2021 pour l'indice de gouvernance, soit atteindre au moins 0,44	89	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de gouvernance wallon







4

# Etat des progrès de la Wallonie vers les ODD



## 4.1. Contexte

La Wallonie s'est engagée non seulement à atteindre les 17 ODD mais également à suivre les avancées vers ces objectifs. Pour cela, il est essentiel de faire le bilan des progrès de la Région vis-à-vis de ces ODD afin de dégager les principaux enjeux et défis dans sa transition vers un développement durable.

### Des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD

La deuxième stratégie wallonne de développement durable prévoyait la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de ODD.

Un **premier rapport**<sup>3</sup> de mise en œuvre des ODD en Wallonie a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017 et décrivait la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD, au moyen de 70 indicateurs de suivi. Il comprenait également un inventaire des politiques, plans et programmes contribuant aux ODD et des exemples de bonnes pratiques issues des pouvoirs publics, des acteurs privés et de la société civile.

Ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

En mars 2020, un **deuxième Bilan des progrès**<sup>4</sup> de la Wallonie vers les 17 ODD actualisé a été adopté par le Gouvernement wallon. Cette actualisation comportait une mise à jour des 70 indicateurs avec les dernières données disponibles, ainsi que l'ajout de 10 nouveaux indicateurs pertinents, soit un total de **80 indicateurs**, répartis selon les ODD. Une évaluation de ces indicateurs a été réalisée afin de déterminer si ces derniers évoluaient favorablement ou non vers les cibles relatives aux ODD.

Ces travaux ont été réalisés conjointement par la **Direction du Développement durable du Secrétariat général du Service public de Wallonie** et l'**IWEPS**, en collaboration avec d'autres services du SPW, en particulier le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour les indicateurs environnementaux.

<sup>3</sup> Service public de Wallonie, 2017, En route vers 2030 : Rapport de mise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable, Namur.

<sup>4</sup> Service public de Wallonie, IWEPS, 2020, Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable, Bilan des progrès, Namur.

Suite à la fixation d'objectifs chiffrés pour la Wallonie (cf. chapitre 3), la Direction du Développement durable et l'IWEPS présentent, pour les besoins de cette troisième SWDD, une actualisation des indicateurs du Bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD publié en 2020, avec quelques adaptations. Ce nouveau bilan des progrès est le fruit d'une intégration des travaux d'actualisation des indicateurs de suivi et des travaux autour des objectifs chiffrés.

Au niveau des indicateurs :

- Onze indicateurs du Bilan de 2020 ne sont pas repris dans le tableau actualisé car ils ne sont plus calculés ou les données sont trop anciennes que pour être présentées.
- Par souci de cohérence avec l'établissement d'objectifs chiffrés pour la Wallonie (cf. chapitre 3), 15 indicateurs sont ajoutés pour suivre les progrès de la Région vers ces cibles et trois indicateurs existants sont désagrégés en sept indicateurs (au total) car font l'objet d'objectifs distincts.
- Trois indicateurs de suivi ont été ajoutés pour enrichir le tableau de bord dans d'autres dimensions.

Une partie des indicateurs de suivi liés aux 89 objectifs chiffrés n'est pas intégrée à l'exercice ci-dessous pour garder un tableau de bord d'indicateurs équilibré et raisonnable en nombre. Les indicateurs relatifs aux objectifs chiffrés, dans leur ensemble, feront l'objet d'un suivi spécifique par ailleurs.

Au total, **91 indicateurs** sont présentés dans ce chapitre, dont **52** sont rattachés à un objectif chiffré (valeur-cible) faisant partie des 89 objectifs chiffrés wallons exposés dans le chapitre 3.

## 4.2. Méthode d'évaluation

Au niveau de la méthode d'évaluation des indicateurs, il existe désormais deux manières de calculer l'évolution des indicateurs, selon que ces derniers sont rattachés ou non à un objectif chiffré (valeur-cible). Par souci d'harmonisation avec les travaux européens, le choix s'est porté sur la méthode d'évaluation d'Eurostat<sup>5</sup>, décrite ci-dessous.

### Indicateurs sans valeur-cible

Pour mesurer le progrès des indicateurs non rattachés à un objectif chiffré, le taux de croissance annuel moyen est calculé et les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur :

Taux de croissance annuel moyen, en fonction de la direction souhaitée de l'indicateur	Évolution	Symbole
$\geq 1\%$	Progrès significatif vers l'ODD	
$< 1\%$ et $\geq 0\%$	Progrès modéré vers l'ODD	
$< 1\%$ et $\geq -1\%$	Éloignement modéré par rapport à l'ODD	
$< -1\%$	Éloignement significatif par rapport à l'ODD	

L'évolution est non calculable en cas de marge d'erreur au niveau des valeurs de l'indicateur (données issues de l'enquête SILC), quand seulement une ou deux valeur(s) sont disponibles ou lorsque les dernières données sont trop anciennes.

### Indicateurs avec valeur-cible

Pour les indicateurs associés à un objectif chiffré, le taux de croissance annuel moyen est comparé au taux d'évolution théorique qui est requis pour atteindre la valeur-cible en 2030.

Les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur :

Ratio entre le taux de croissance actuel et le taux de croissance requis pour atteindre la valeur-cible	Évolution	Symbole
$\geq 95\%$	Progrès significatif vers l'objectif chiffré wallon	
$< 95\%$ et $\geq 60\%$	Progrès modéré vers l'objectif chiffré wallon	
$< 60\%$ et $\geq 0\%$	Éloignement modéré par rapport à l'objectif chiffré wallon	
$< 0\%$	Éloignement significatif par rapport à l'objectif chiffré wallon	

Là aussi, l'évolution est non calculable si elle rencontre l'une des conditions évoquées plus haut.

<sup>5</sup> Eurostat, 2021, Sustainable Development in the European Union. Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context, 2021 Edition, Luxembourg.

## 4.4. Évolution des indicateurs de suivi des ODD

ODD	Cible	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Evolution
<b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ 	1.2	Taux de risque de pauvreté	%	EU SILC, calculs IWEPS (année de revenu)	suivi	× 18,2	/	⊗
	1.2	Taux de privation matérielle sévère	%	EU SILC, calculs IWEPS	suivi	6,8	/	⊗
	1.2	Pourcentage de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	%	EU SILC, calculs STABEL	cible	24,6	13,25	⊗
	1.3	Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	%	SPP-IS (RIS et ERIS) et Statbel (population), calculs : IWEPS	suivi	3,4	/	↘
	1.3	Part des ménages déclarant avoir dû poser des soins de santé pour des raisons financières	%	ISSP	cible	12,8	0	↘
	1.4	Part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	Centrale des crédits aux particuliers-BNB et DG Stat, calculs IWEPS	suivi	1,1	/	↘
	1.4	Taux de fracture numérique de 1er degré des ménages (sans connections internet)	%	AdN	suivi	6	/	↗
	1.4	Taux de fracture numérique de 3eme degré (citoyens éloignés du numérique)	%	AdN	suivi	32	0	⊗
<b>2</b> FAIM «ZÉRO» 	2.1	Part de la population wallonne bénéficiaires de banques alimentaires	%	Fédération Belge des Banques Alimentaires, calculs IWEPS	cible	2,1	0	↘
	2.2	Part de la population adulte en situation d'obésité	%	ISSP	cible	18	18	↗
	2.3	Revenu agricole familial (revenu du travail et du capital familial, par unité de travail familial)	euros à prix courant	SPW ARNE	suivi	31.340	/	↗
	2.4	Part de l'agriculture biologique	%	Statbel, calculs IWEPS	cible	12,2	30	↗
<b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	3	Espérance de vie à 15 ans en bonne santé	années	ISSP	suivi	47,2	/	↗
	3.2	Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an)	pour 1000 naissances vivantes	Statbel, calculs IWEPS	suivi	3,7	/	↗
	3.4	Taux de suicide (pour 100 000 habitants)	nombre par 100 000 habitants	Statbel, calculs IWEPS	suivi	22,2	/	↗
	3.4	Taux annuel de décès par suicide	%	Statbel, calculs IWEPS	cible	1,8	1,70	↗
	3.4	Décès prématurés dus aux maladies chroniques pour 100.000 habitants de moins de 65 ans	nombre par 100 000 habitants	Statbel, Eurostat	cible	116,1	113,9	↗
	3.5	Part de la population de plus de 15 ans qui déclare fumer quotidiennement	%	ISSP	cible	18,8	0,178	↗
	3.6	Nombre de tués dans les accidents de la route (dans les 30 jours) par million d'habitants	nombre	SPF-Mobilité et Transports, Statbel, calculs IWEPS	cible	62,8	26,8	↗
	3.9	Part de la population soumise à une concentration moyenne annuelle de particules fines, PM2,5, supérieure à 10µg/m³	%	AwAC/ISseP	cible	36	23	↗
	<b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ 	4.1	Taux d'abandon scolaire précoce chez les 18-24 ans	%	EFT	cible	9,8	/
4.1		Part des élèves "à l'heure" dans le secondaire	%	FWB	suivi	58	/	↗
4.2		Taux de participation des élèves de 3- 5 ans à l'enseignement de la FWB	%	FWB	suivi	95	/	↘
4.3		Taux de participation des personnes âgées de 25 à 64 ans à une formation, sur une période référence de 4 semaines	%	EFT, Statbel	suivi	5,6	/	↘
4.3		Taux de participation des personnes âgées de 25 à 64 ans à l'apprentissage et à la formation, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)	%	AES, Statbel	cible	39,8	47	↗
4.5	Ecart entre le taux d'emploi des peu diplômés ( secondaire) et le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur (25-64 ans)	écart de %	EFT, Statbel, calculs IWEPS	cible	16,4	0	↘	

ODD	Cible	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Evolution
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	5.1	Ecart salarial relatif entre hommes et femmes (Salaire horaire brut moyen temps plein et temps partiel)	%	Statbel	suivi	8,6	/	↗
	5.1	Ecart des taux d'emploi des hommes et du taux d'emploi des femmes (BIT) des 20-64 ans	différence de %	Statbel, calculs IWEPS	cible	7,8	0	↘
	5.2	Part des plaintes pour coups et blessures volontaires	%	Police fédérale Belgique	cible	31,7	0	↘
	5.4	Ecart de temps consacré aux tâches ménagères et aux soins	%	Statbel	suivi	157	/	⊗
	5.5	Part des femmes élues au sein du Parlement wallon	%	Institut pour l'égalité des hommes et des femmes	suivi	41,3	/	↗
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	6.3	Etat des masses d'eau (part des état des masses d'eau de surface en Wallonie dont l'état/le potentiel écologique est très bon)	%	SPW ARNE, EEW	cible	4	7,6	⊗
	6.3	Etat des masses d'eau (part des masses d'eau de surface en Wallonie dont l'état/le potentiel écologique est bon)	%	SPW ARNE, EEW	cible	39,8	50	⊗
	6.3	Etat des masses d'eau (part des état des masses d'eau souterraines en Wallonie dont l'état chimique est bon)	%	SPW ARNE, EEW	cible	61	66	⊗
	6.3	Taux d'équipement en stations d'épuration	%	SPW ARNE, EEW	cible	92,1	100	↗
	6.3	Concentrations des matières azotées dans les cours d'eau (part des sites de contrôle dont la classe est bonne ou très bonne)	%	SPW ARNE, EEW	cible	81	100	↗
	6.4	Prélèvements en eau (totaux : eaux de surface et souterraines)	millions de m³	SPW ARNE, EEW	suivi	1.768	/	↗
	6.4	Water exploitation index (rapport entre le total des volumes prélevés et les ressources totales en eau)		SPW ARNE, EEW	cible	4,7	max 5% chaque année	↘
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	7.1	Indépendance énergétique	%	Bilans énergétiques de la Wallonie	suivi	10	/	↗
	7.1	Part du budget des ménages wallons consacrés à l'énergie	%	ICN, calculs IWEPS	suivi	5,6	/	↘
	7.1	Part de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	%	CWaPE	suivi	4,3	/	↘
	7.1	Pourcentage de ménages en précarité énergétique	%	Fondation Roi Baudoin	cible	28,3	14,15	⊗
	7.2	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	%	Bilans énergétiques de la Wallonie	cible	12,4	23,5	↗
	7.3	Intensité énergétique	kilos d'équivalent pétrole par millier d'euros	Bilans énergétiques de la Wallonie	suivi	148	/	↗
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.3	Part des emplois créés par les employeurs entrants dans les créations totales d'emplois	%	Dynam (dynamique du marché de l'emploi belge)	suivi	23,4	/	↘
	8.5	Taux d'emploi BIT des 15- 64 ans	%	EFT, Statbel	cible	59,2	75	↘
	8.5	Taux de chômage des 15-64 ans	%	EFT, Statbel	suivi	7,4	/	↗
	8.6	Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (18-24 ans)	%	EFT, Statbel	suivi	14,8	/	↗
	8.6	Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (15-24 ans)	%	EFT, Statbel	cible	11,7	7,8	↗
	8.8	Accidents du travail par actifs occupés	%	Fonds des accidents du travail	suivi	2,4	/	↗
8.8	Incapacité de travail de longue durée	%	ONSS, INAMI, SPF économie - Statbel calculs HERMREG, IWEPS	suivi	7,1	/	↘	

ODD	Cible	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Evolution
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.1	Taux d'investissement des entreprises et des administrations publiques	%	Comptes régionaux ICN, Janvier 2022	suivi	24,1	/	↗
	9.1	Modes de transport des personnes: parts modales, en nombre de déplacements, par les transports en commun	%	SPF Mobilité et transport, Monitor 2017	cible	10	20	↗
	9.4	Emissions des gaz à effet de serre des industries	ktonnes équivalents CO <sub>2</sub>	AwAC	cible	10.954	11.664,8	↗
	9.1	Formation brute de capital fixe des entreprises et des administrations publiques	millions d'euros à prix courants	ICN, calculs IWEPS	suivi	18,563	/	↗
	9.5	Part de la Recherche et développement dans le PIB	%	Eurostat, IWEPS	cible	3,4	3	↗
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	10.1	Différence interquartile des salaires	différence euros	ONSS, calcs IWEPS	suivi	67,1	/	↘
	10.2	Rapport entre le taux d'emploi des Wallon.ne.s et des citoyens hors UE 28 (20-64 ans)	points de pourcentage	Eurostat	cible	0,7	0,73	↗
	10.4	Part salariale en volume	%	ICN, calculs IWEPS	suivi	67,9	/	↘
	10.4	Coefficient de Gini	indice	SILC, calculs IWEPS	cible	0,25	0,25	↗
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.1	Part de la population confrontée à des problèmes de logement humide	%	SILC, calculs IWEPS	suivi	18,7	/	⊗
	11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement (cumul des rénovations depuis 2010)	nombre	SWL	cible	93.938	143.077	↗
	11.2	Part de la population domiciliée à proximité des transports en commun bien desservis	%	Statbel, calculs IWEPS	suivi	61,1	/	⊗
	11.3	Superficie résidentielle par habitant	m <sup>2</sup> /habitant	Statbel, calculs IWEPS	suivi	303,2	/	↘
	11.3	Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie	km <sup>2</sup> /an	Statbel, calculs IWEPS	cible	10,7	6	↘
	11.6	Quantité annuelle de particules PM 2,5 dans l'air	kt	AwAC	cible	10,2	5,8	↗
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2	Consommation intérieure de matière	millions de tonnes	SPW ARNE, EEW	cible	73,3	55	↘
	12.4	Quantité de déchets classés dangereux	kt	SPW ARNE, EEW	suivi	589	/	↗
	12.4	Gestion de déchets dangereux (part de déchets qui font l'objet d'une valorisation)	%	SPW ARNE, EEW	suivi	47	/	↗
	12.5	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés	kg/habitant/an	SPW ARNE, EEW	cible	144,9	100	↗
	12.5	Quantité de déchets incinérée par an	t	SPW ARNE, EEW	cible	1.030.693	515.346,5	↘
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.1	Part des nouvelles constructions dans les zones d'aléa inondations	%	SPW, Statbel, calculs IWEPS	suivi	10,4	/	↘
	13.2	Emissions de GES	kt CO <sub>2</sub> éq	AwAC	cible	37.070	21.238	↗
14 VIE AQUATIQUE	14.1	Eutrophisation des cours d'eau (part des masses d'eau dont l'état est bon et/ou très bon en matière de concentration en orthophosphates - Bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine)	%	SPW ARNE, EEW	cible	87,1	100	↗
	14.1	Eutrophisation des cours d'eau (part des masses d'eau dont l'état est bon et/ou très bon en matière de concentration en orthophosphates - Bassin de l'Escaut)	%	SPW ARNE, EEW	cible	45,5	100	↗

ODD	Cible	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Evolution
15 VIE TERRESTRE	15.1	Superficie des sites naturels protégés	% du territoire wallon	SPW ARNE, EEW	cible	1,3	5	↗
	15.2	Part des forêts publiques qui détiennent un label de certification de gestion durable	%	SPW ARNE, EEW	cible	99	100	↗
	15.2	Part des forêts privées qui détiennent un label de certification de gestion durable	%	SPW ARNE, EEW	cible	11	50	↗
	15.5	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (part des habitats qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biographique atlantique	%	SPW ARNE, EEW	cible	96	67,2	⊗
	15.5	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (part des habitats qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biographique continentale	%	SPW ARNE, EEW	cible	98	68,6	⊗
	15.5	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire (part des espèces qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biogéographique atlantique	%	SPW ARNE, EEW	cible	86	60,2	⊗
	15.5	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire (part des espèces qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biogéographique continentale	%	SPW ARNE, EEW	cible	79	55,3	⊗
	15.8	Espèces envahissantes exotiques (part des EEE naturalisées et faisant l'objet d'observations occasionnelles sans se reproduire dans la nature)	%	SPW ARNE, EEW	cible	61,2	30,6	⊗
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	16.1	Nombre d'homicides (assassinats et meurtres) par 100 000 habitants	nombre /100 000 habitants	Police fédérale	suivi	1,8	/	↗
	16.2	Nombre de nouveaux cas d'enfants pris en charge pour raison de maltraitance en FWB par SOS enfants	nombre	ONE, SOS Enfants	cible	1933	0	↘
	16.6	Indice de confiance dans les institutions	indice	Enquête European social survey, calculs IWEPS	cible	34,3	34,3	↗
	16.6	Indice de satisfaction du fonctionnement de la démocratie	indice	Enquête European social survey, calculs IWEPS	cible	46,8	46,8	↗
	16.7	Indice de gouvernance	indice	Enquête European social survey, calculs IWEPS	cible	0,44	0,44	↗

Cible 2030 : ceci correspond à l'objectif chiffré fixé à l'horizon 2030 pour la Wallonie, cf. chapitre 2

Le tableau montre que 36% des indicateurs présentent une évolution favorable significative vers l'objectif chiffré ou l'ODD concerné et 18% une évolution favorable modérée. Plus de la moitié des indicateurs de suivi vont donc dans la direction souhaitée.

A l'opposé, 14% des indicateurs montrent une évolution défavorable modérée par rapport à l'objectif chiffré ou l'ODD concerné et 14% une évolution défavorable significative, ce qui revient à un peu plus d'un quart des indicateurs au total.

Une évolution n'est pas calculable, avec les données disponibles actuellement, pour 18% des indicateurs.

Au niveau des ODD, on constate des évolutions (globalement) positives pour les indicateurs relatifs aux ODD 2, 3, 9, 14 et 16. Les indicateurs relatifs aux autres ODD montrent des évolutions plus mitigées.

Évolution	Nombre d'indicateurs
	33 15 avec valeur-cible 18 sans valeur-cible
	16 11 avec valeur-cible 15 sans valeur-cible
	13 7 avec valeur-cible 6 sans valeur-cible
	13 5 avec valeur-cible 8 sans valeur-cible
 non calculable	16 11 avec valeur-cible 5 sans valeur-cible





5

Des actions  
transversales au  
service des ODD



## 5.1. Un plan d'actions partenarial

Les actions de cette troisième SWDD ont été définies de manière **participative**, dans le cadre du Partenariat wallon pour le développement durable.

Elles s'inscrivent dans un horizon à long terme, en vue de **soutenir ou mettre en capacité les acteurs** concernés à opérer des changements durables dans leurs pratiques. Il s'agit d'actions transversales visant à promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'une **approche systémique** de développement durable dans les activités des différentes catégories d'acteurs visées.

Afin d'articuler les actions de la Wallonie dans un contexte plus large et étant donné les interactions entre les niveaux de pouvoir, la 3e SWDD accorde une importance spécifique à la **cohérence verticale** de son intervention en matière de développement durable. Elle vise autant les échelons sous-régionaux, dont les leviers en matière de développement durable sont nombreux, que le rôle de la Wallonie dans la conception et la mise en œuvre de politiques à l'échelle supra-régionale.

Ces actions sont réparties en **six catégories** :



La **mise en œuvre de ces actions est également partenariale**, dans le sens où plusieurs membres du Partenariat wallon pour le développement durable se sont engagés dans l'opérationnalisation de celles-ci, en fonction de leurs activités et publics-cibles.

Chaque Ministre du Gouvernement wallon est responsable d'au moins une action et plusieurs actions sont co-portées par plusieurs Ministres.

Le tableau des actions donne l'aperçu global des actions de cette troisième SWDD et chaque action est ensuite présentée de manière plus détaillée sous forme de fiches spécifiques.

## 5.2. Vue d'ensemble des actions

Catégorie	N°	Action	Ministres PILOTE et partenaires	Partenaires
 ANTICIPER	1	Co-construire avec les acteurs wallons une vision de long terme (2050) de développement durable pour la Région	TELLIER, tous	Forum des jeunes et tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable
	2	Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux	TELLIER, Di Rupo, Henry, Borsus	Tous
	3	Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir	MORREALE, BORSUS, Tellier	FOREM, IFAPME, IEW, CWEHF, CSC, FGTB, UWE, Associations 21
 METTRE EN CONFÉRENCE	4	Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable	TELLIER, Di Rupo	Collège des fonctionnaires généraux dirigeants
	5	Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux	DE BUE, COLLIGNON, tous	Collège des fonctionnaires généraux dirigeants
	6	Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational	TELLIER, Di Rupo, Collignon	SPW IAS, APW, UVCW
 PARTICIPER	7	Promouvoir des dispositifs de participation citoyenne	TELLIER, Henry, Collignon	A21, IEW, RWLP, ARES, UWE, CWEHF
	8	Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics	TELLIER, Borsus, De Bue, Morreale, Collignon	UVCW, UWE, FOREM, A21, ARES, EFDD, RWLP, IFAPME
 FORMER ET SENSIBILISER	9	Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable	TELLIER, Di Rupo, Borsus	Forum des jeunes, EFDD, ARES, Associations 21, IFAPME
	10	Poursuivre le dispositif d'accompagnement "vers des organisations durables"	TELLIER	
	11	Alimenter un site web régional fédérateur structuré autour des ODD	TELLIER	Tous
 FINANCER	12	Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble	TELLIER	
	13	Mise en place de critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales	BORSUS	SPW Economie Emploi Recherche
	14	Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD	DOLIMONT, TELLIER	
 MESURER	15	Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable	DOLIMONT, Tellier	
	16	Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD (cibles et indicateurs) et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique	TELLIER, Di Rupo	Tous

## Action 1 - Co-construire avec les acteurs wallons une vision de long terme (2050) de développement durable pour la Région



**Ministre pilote** Céline Tellier  
**Ministres partenaires** Tous  
**Partenaires** Forum des jeunes et tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable

### Description du contexte

En vertu du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013, modifié le 30 avril 2019, chaque stratégie doit comprendre entre autres une vision à long terme pour contribuer au développement durable (Art. 5 1<sup>er</sup> c du décret). Le contenu de la vision de la 2<sup>ème</sup> stratégie s'appuyait sur les engagements pris au niveau wallon, ainsi que sur les engagements en matière de développement durable pris au niveau national, de l'Union européenne et des Nations Unies depuis 1992.

Comme indiqué dans la deuxième stratégie, cette vision n'a pas fait l'objet d'un exercice de prospective basé sur la construction de différents scénarios. Elle n'a pas fait non plus l'objet d'une co-construction avec les acteurs et actrices wallon.ne.s. Néanmoins elle a le mérite de proposer une image de ce que serait la Wallonie si les 17 objectifs de développement durable étaient atteints en 2050.

Partir de cette vision et la proposer comme base de discussion aux acteurs et actrices de la société wallonne, citoyens et citoyennes inclus, remplacerait une refonte systématique de la vision à chaque nouvelle stratégie par une élaboration de plus en plus riche de celle-ci au fil des stratégies de développement durable.

Par ailleurs, travailler à l'élaboration de cette vision de manière participative permettrait de répondre aux besoins de récit, souvent exprimé par les acteurs scientifiques mais aussi les acteurs et actrices de la société, dont a besoin la société pour se projeter dans l'avenir. Cette vision pourrait être perçue comme un récit fédérant les acteurs autour de la transition vers un développement durable.

### Description de l'action

L'objectif est de co-construire au travers d'un processus participatif itératif une vision de développement durable pour la Wallonie. La « prospective du quotidien » sera privilégiée sur la prospective technique en ce qu'elle permet d'incarner davantage la vision prospective, de lutter contre le sentiment d'impuissance, de construire des propositions plus concrètes et peut-être de provoquer la transformation réelle des activités humaines (La 27<sup>ème</sup> Région, Design des politiques publiques, 2010, p56.)

Par souci de cohérence, la vision sera élaborée au départ des éléments de vision contenus dans la deuxième Stratégie wallonne de développement durable (2016), dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR 2019-2024), dans le Contrat d'administration (2020-2025), dans le Plan de Relance de la Wallonie (2021) et issu du panel citoyen climat qui a été organisé en perspective du futur PACE 2030.

Nous envisageons les étapes suivantes :

- Etape 1 : partir des éléments de vision contenus dans les documents stratégiques susmentionnés ;
- Etape 2 : Passage en comité de pilotage pour valider ces éléments de vision
- Etape 3 : demander à des jeunes de 16 à 30 ans de profils différenciés, mobilisés par le Forum des jeunes, de se l'approprier, de l'adapter pour tenir compte de leurs préoccupations et d'en développer une représentation sous forme de théâtre-action qui permettrait d'avoir une représentation plus sensible et aussi plus compréhensible ;
- Etape 4 : Présenter cette vision augmentée aux membres du Partenariat wallon pour le développement durable et organiser en dialogue entre les jeunes et les membres du Partenariat ;
- Etape 5 : adapter la vision augmentée suite à ce dialogue ;
- Etape 6 : Traduire la vision augmentée sous différents formats créatifs à définir (pièce de théâtre, vidéo, podcast, bande dessinée, publications numériques, maquettes, fresques, etc.) et la présenter à des acteurs et actrices de la société wallonne et à des citoyen.nes ;
- Etape 7 : donner la possibilité à ces acteurs et actrices et citoyen.nes d'enrichir la vision augmentée via une plateforme de débat numérique (en option) ;
- Etape 8 : analyser et synthétiser ces contributions dans un rapport présentant une vision augmentée de l'avenir souhaité pour la Wallonie en 2050 (en option).

## Action 2 - Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux



**Ministre pilote** Céline Tellier  
**Ministres partenaires** Elio Di Rupo, Philippe Henry, Willy Borsus  
**Partenaires** Tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable

### Description du contexte

Cette action s'inscrit dans la lignée du Congrès sur la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux. Cette initiative lancée en 2021 avait pour objectif d'établir un diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie face aux risques environnementaux, d'élaborer une vision d'une Wallonie résiliente face à ces risques et d'aboutir à des recommandations en termes d'outils de gouvernance et de monitoring, pour mieux anticiper et gérer ces risques.

Des notes de synthèse et une série de recommandations ont pu voir le jour grâce aux processus participatifs multi-acteurs mis en place depuis le mois de septembre 2021. Ces recommandations font l'objet d'un phasage dans leur mise en œuvre, au regard de leur degré de faisabilité et d'urgence.

L'action porte sur la mise en œuvre de plusieurs de ces recommandations.

### Description de l'action

Cette action comprend trois volets:

- **Volet 1 – dialogue et partage de pratiques**

En partenariat avec plusieurs acteurs publics, privés et associatifs, l'évènement « Printemps résilient » a été organisé le 17 juin 2022 afin de poursuivre les échanges du Congrès et de montrer des pratiques de terrain qui s'inscrivent dans la résilience du territoire face à différents types de risques environnementaux.

- **Volet 2 – veille, prospective, coordination et diffusion des connaissances**

Les recommandations du Congrès visent la mise en place d'un dispositif de veille, de prospective et de coordination et diffusion des données wallonnes relatives aux risques environnementaux et à la gestion de crise, dans le but, notamment, de maintenir à jour une cartographie des principales vulnérabilités wallonnes, de diffuser cette information vers les différents publics-cibles et d'améliorer l'anticipation et la prise de décision en cas de crise.

- **Volet 3 – soutien aux pratiques résilientes et sensibilisation auprès des citoyen.ne.s**

Afin de promouvoir des pratiques résilientes et de sensibiliser les citoyen.ne.s à ces questions, un appel à projets est lancé, à destination des asbl, visant à soutenir des projets de résilience face aux risques environnementaux et de sensibilisation à la résilience et à la vulnérabilité en Wallonie.

### Action 3 - Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir



**Ministre pilote** Christie Morreale, Willy Borsus  
**Ministres partenaires** Céline Tellier  
**Partenaires** Forem, IFAPME, IEW, CWEHF, CSC, FGTB, UWE, Associations 21

#### Description du contexte

Si le développement économique de la Wallonie est vital pour son avenir, la création d'emplois est une clé de voute de son redéploiement. Conscient que l'emploi est un levier important pour combattre la pauvreté et permettre la contribution de tous les talents, le Gouvernement soutient résolument l'insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande afin de continuer à améliorer le taux d'emploi et à réduire le taux de chômage wallon. L'objectif du Gouvernement wallon est ambitieux en termes d'emploi : augmenter le taux d'emploi de 5 points de pourcentage d'ici 2025, soit de 63,7% à 68,7%, en ayant l'objectif du plein emploi (75%) pour 2030.

Des efforts importants sont déjà menés dans la perspective d'une stratégie de plein emploi : réforme des aides à l'emploi, soutien à l'autocréation d'emploi, dispositif d'orientation tout au long de la vie, formation en milieu de travail, lutte contre les pénuries de main d'œuvre, certification des compétences, optimisation des parcours d'insertion, formation en langues et au numérique. Mais le contenu de nombreux métiers est amené à évoluer – parfois radicalement – ce qui représente un défi important en termes d'adéquation des compétences disponibles avec les compétences requises par le marché. Des efforts spécifiques doivent être menés afin de propulser des métiers permettant de favoriser la transition vers un modèle de développement économique régional plus durable et de développer les métiers tout au long de certaines chaînes de valeur prioritaires au regard des Objectifs de développement durable.

Par ailleurs, sachant que certains métiers sont très stéréotypés, la dimension de genre doit faire l'objet d'une attention particulière tant en termes de formation que d'amélioration de la mixité dans ces métiers<sup>5</sup>.

#### Description de l'action

Cette action comprend deux volets:

- **Volet 1 – promouvoir les métiers facilitant le passage d'un modèle de développement économique à un autre**

Il s'agit de mettre en lumière et d'encourager le déploiement des métiers tels que : change manager, facilitateur-trice en économie circulaire, conseiller-ère en environnement, chargé-e de plaidoyer environnemental, agent-e d'éducation permanente, facilitateur-trice en prévention des inégalités, conseiller-ère transition juste (en entreprise, au niveau sectoriel...).

Dans une perspective de transition juste, les métiers mis en avant dans le Plan de sortie de la pauvreté seront également pris en compte.

- **Volet 2 – soutenir la formation et l'accès aux métiers dans certaines chaînes de valeur contribuant directement à un ou plusieurs ODD.**

Le Forem (et plus particulièrement son service de veille, d'analyse et de prospective du marché de l'emploi) réalise depuis quelques années des travaux prospectifs afin d'identifier l'évolution des métiers. Depuis 2021, ces analyses abordent l'anticipation sous l'angle des chaînes de valeurs, c'est-à-dire les interconnexions d'activités clés dans un secteur particulier. Sont déjà réalisées ou en cours, des analyses au niveau de la chaîne de valeur de la construction, de l'agro-alimentaire et du génie mécanique. D'autres chaînes de valeur suivront.

Ces études visent à identifier, au sein de chaque chaîne de valeur, les grands facteurs d'évolution susceptibles d'affecter l'activité, les métiers appelés à se transformer (ou à voir le jour) et les compétences attendues à l'avenir. Ces travaux à valoriser sont en phase avec les différentes stratégies wallonnes en faveur de l'économie circulaire (Circular Wallonia), de l'innovation (Stratégie de spécialisation intelligente S3) et de la relance (plan de relance), du numérique (Digital Wallonia) et de l'intégration du 'Gender mainstreaming' (plan genre).

<sup>5</sup> Dans le plan genre, diverses mesures visent également à promouvoir les métiers d'avenir sous un angle de genre :

- Mesure n°29 : renforcer la mixité des représentations dans tous les secteurs professionnels et métiers d'avenir ;
- Mesure n°32 : réviser la réglementation des aides à la formation octroyées par la Région wallonne afin d'augmenter la représentation des travailleuses dans les formations continues.

## Action 4 - Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable



**Ministre pilote** Céline Tellier  
**Ministres partenaires** Elio Di Rupo  
**Partenaires** Collège des fonctionnaires généraux dirigeants

### Description du contexte

La Wallonie, comme de nombreuses entités, disposent de nombreux plans et stratégies qui permettent de structurer et planifier les politiques menées. Pour avoir une vision d'ensemble de ces plans et stratégies, un inventaire est effectué par le pôle stratégie du Secrétariat général du SPW et actualisé de manière régulière depuis 2020.

Cet inventaire reprend l'intitulé de l'instrument, le Ministre compétent, l'entité pilote, la thématique visée, sa date d'adoption et échéance, son état d'avancement et d'autres informations légales et administratives.

Cet inventaire fait état de l'existence de plus d'une centaine de plans et stratégies (actualisation 2022).

Une analyse de ces plans au regard des ODD avait été effectuée fin 2020 avant de lancer l'étude visant à établir des cibles chiffrées relatives aux ODD pour la Wallonie (cf chapitre 3)

### Description de l'action

Cartographier les stratégies et plans wallons doit offrir une lisibilité accrue des politiques wallonnes, aux yeux du top management de l'administration wallonne, des coordinateurs des plans mais aussi des responsables politiques à l'initiative de ces plans. C'est également une information qui doit être accessible aux acteurs et actrices et citoyen.ne.s wallon.ne.s. A l'heure actuelle, l'information à ce sujet mise à disposition sur le portail Wallonie.be est incomplète.

L'action vise à présenter le portefeuille de stratégies et plans, à montrer les liens entre eux, au regard des différentes thématiques visées, et à mettre en lumière leur contribution aux ODD. A cet égard, le suivi régulier des plans pilotés par la Wallonie permettra de contribuer aux rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD en Wallonie. Les tendances constatées dans ces rapports, au moyen des indicateurs de suivi des ODD, pourront être interrogées au regard des stratégies et plans existants. Cette action est donc liée à l'action 16.

De manière stratégique, cet exercice de cartographie permettra :

- en amont de l'adoption d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau plan, de s'interroger de façon mieux documentée sur sa pertinence et sa plus-value au regard de la « galaxie » des plans préexistants en Wallonie ;
- dans la phase de design d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau plan, de veiller à une cohérence accrue de celui-ci avec les politiques wallonnes, dans une optique de développement durable. En effet, en situant mieux le projet de nouvelle stratégie ou de nouveau plan, grâce à la cartographie, vis-à-vis des autres stratégies et plans et des ODD auxquels ces derniers contribuent, cela permet de mieux articuler les initiatives entre elles.

Il est envisagé de communiquer cette cartographie des plans, mise à jour de manière dynamique, via le portail web Développement durable du SPW (cf. action 11) mais aussi via le portail Wallonie.be.

### Action 5 - Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux



**Ministre pilote** Valérie De Bue, Christophe Collignon  
**Ministres partenaires** Tous  
**Partenaires** Collège des fonctionnaires généraux dirigeants, UVCW, APW

#### Description du contexte

La Déclaration de politique régionale est claire sur l'importance de l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de développement durable, tant dans les missions menées que dans le fonctionnement interne. Elle annonce plus précisément que « *La transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature.* »

Les organisations pionnières en matière de contribution aux ODD se sont déjà mobilisées, par exemple en se portant spontanément candidates pour un accompagnement en la matière (cf. action 10).

Pour mobiliser les autres organisations, il apparaît utile d'activer un levier supplémentaire comprenant un engagement formel vis-à-vis de l'autorité de tutelle.

En ce sens, les contrats d'administration ou de gestion, documents qui guident l'action du SPW et des 19 UAP (comprenant une vision et des objectifs stratégiques et opérationnels), issus des accords conclus entre le Gouvernement wallon et les entités de l'administration wallonne constituent un levier privilégié pour ancrer cette pratique au niveau des organisations publiques régionales. Au niveau des pouvoirs locaux, le point d'ancrage est le programme stratégique transversal, un document stratégique qui aide les communes ou les provinces à mieux programmer leurs politiques en développant une culture de la planification et de l'évaluation et qui doit être établi pour chaque législature.

A titre d'illustration dans son 2ème Contrat d'administration 2020-2025 co-signé le 18 novembre 2021 par le Comité stratégique du SPW et le Gouvernement wallon, il est fait explicitement référence à une contribution de l'administration régionale aux ODD<sup>6</sup>.

#### Description de l'action

L'action consiste à inciter les UAP et les pouvoirs locaux à inscrire les ODD comme cadre stratégique de leurs contrats de gestion et programmes stratégiques transversaux. Cela passera par de la sensibilisation de chaque organisation par sa ou son Ministre de tutelle mais aussi par des formations des fonctionnaires en charge de rédiger ces documents.

L'action 8 relative à la formation des acteurs viendra renforcer les compétences requises pour faciliter cette intégration systématique des ODD, y compris pour les fonctionnaires régionaux et locaux. En effet, l'analyse de la manière dont l'organisation peut contribuer aux ODD, via ses différentes missions, et l'intégration de ces objectifs dans les documents structurants que constituent les contrats d'administration et de gestion ou les programmes stratégiques transversaux nécessitent des connaissances et outils de base pour se faire.

<sup>6</sup> Sous l'objectif transversal « Organisation externe – Développer le rôle du SPW au sein d'un écosystème coopératif, en phase avec les engagements internationaux », un objectif opérationnel est dédié à 'faciliter la transition wallonne vers les Objectifs de développement durable' (OO3).

**Action 6 - Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational**



**Ministre pilote** Céline Tellier  
**Ministres partenaires** Elio Di Rupo, Christophe Collignon  
**Partenaires** SPW IAS, APW, UVCW

### Description du contexte

L'engagement concernant l'atteinte des objectifs du Programme 2030 des Nations unies a été pris par la Belgique. Les différents niveaux de pouvoir de notre pays sont donc tous concernés et doivent réaliser le programme ensemble. La Belgique doit aussi démontrer au niveau international qu'elle suit la réalisation des ODD.

Dans sa note de politique internationale (adoptée en octobre 2021), la Wallonie entend se positionner comme un acteur à part entière du multilatéralisme et cite le Programme 2030 comme l'outil permettant d'adopter une « approche globale, systémique et nécessairement mondiale » face aux crises qui s'accroissent.

Dans le rapport de la Cour des Comptes relatif à la mise en œuvre, le suivi et le rapportage des ODD par les pouvoirs publics belges, publié en juillet 2020, une recommandation se focalise sur une meilleure coordination au niveau belge, à travers principalement la reprise des travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD) (cf. infra).

### Description de l'action

Cette action vise à positionner la Wallonie comme un acteur à part entière des politiques en matière de développement durable, à différents niveaux de pouvoir, dans un objectif d'échange, de contribution, et de mise en cohérence entre les initiatives publiques.

- **Volet 1 - niveau national : participation de la Wallonie aux travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD) et de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD)**

La CIMDD est l'organe politique de coordination nationale qui doit permettre à la Belgique de respecter ses engagements internationaux dans le cadre du Programme 2030. C'est également au sein de cette instance que le suivi de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) doit se préciser ou encore que le rapportage de la Belgique sur les ODD doit se coordonner, tel que développé dans l'action 16.

La CIDD quant à elle coordonne la politique fédérale en matière de développement durable entre les administrations. La Wallonie contribue activement à plusieurs groupes de travail, tel que celui sur les marchés publics durables ou encore celui sur la responsabilité sociétale. C'est au sein de ce dernier qu'est par exemple piloté le Plan d'action national 'entreprises et droits humains'.

- **Volet 2 - niveau supra-national : participation de la Wallonie aux travaux européens et internationaux relatifs au développement durable**

Chaque filière, par exemple au niveau environnemental ou de l'énergie, est organisée pour participer aux concertations au niveau européen ou multilatéral.

En ce qui concerne le développement durable dans sa transversalité, la Wallonie suit les concertations au niveau du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, ce Forum assurant le leadership politique au niveau mondial en matière de développement durable. La note de politique internationale souligne l'importance pour la Région d'être présente à ce Forum. La Wallonie contribue également aux examens nationaux volontaires présentés par la Belgique dans cette enceinte (cf. action 16).

La Région participe également aux débats dans d'autres instances internationales (OCDE, Organisation internationale de la Francophonie) ou européennes (groupe de travail du Conseil de l'Union européenne relatif à l'Agenda 2030). De plus, le réseau d'échange européen en matière de développement durable (ESDN), rassemblant des membres d'administrations en charge de cette matière et d'autres experts du secteur public, permet aux administrations de s'inspirer mutuellement.

Par ailleurs, en support à cette mission, le SPW (Direction du Développement durable au sein du Secrétariat général) anime une plateforme d'échange en matière de développement durable entre experts wallons de différentes thématiques et impliqués au niveau international.

- **Volet 3 - niveau infra-régional : organiser des échanges entre la Région et les pouvoirs locaux pour conjuguer les efforts en matière de développement durable**

Les représentants des pouvoirs locaux sont présents au sein du Partenariat wallon pour le développement durable. Ceci dit, la concertation mériterait d'être institutionnalisée spécifiquement entre les administrations régionales en charge des pouvoirs locaux et du développement durable d'une part et les représentants des pouvoirs locaux d'autre part. Celle-ci accompagnerait notamment la bonne mise en place de l'action 5 avec l'intégration des ODD dans les programmes stratégiques transversaux.

## Action 7 - Promouvoir des dispositifs de participation citoyenne



<b>Ministre pilote</b>	<b>Céline Tellier</b>
<b>Ministres partenaires</b>	<b>Philippe Henry, Christophe Collignon</b>
<b>Partenaires</b>	<b>A21, IEW, RWLP, ARES, UWE, CWEHF</b>

### Description du contexte

Chaque crise, chaque période de mutation, nous rappelle avec force que dans un environnement VUCA (volatil, incertain, complexe et ambigu), les institutions ont besoin de recourir à l'intelligence collective pour pouvoir relever rapidement de nombreux défis.

Le SPW commence à mettre en place de plus en plus de dispositifs visant à faire participer des citoyen.nes à l'élaboration de politiques publiques, tels que :

- Les Parlements Jeunesse du développement durable organisés chaque année de 2016 à 2019 ;
- La plateforme de consultation numérique Get up Wallonia ! ouverte en 2020 ;
- Le Panel Citoyen Climat en 2021.

La déclaration de politique régionale indique que « *pour faire face à la crise démocratique, la Wallonie veillera à mettre les citoyen.nes au cœur de l'ensemble des processus de décision, tant au niveau régional que local* » et que « *le Gouvernement prendra également plusieurs mesures d'accompagnement transversal en faveur de cette dynamique participative, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles* » (Gouvernement wallon, Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, p98).

L'OCDE rappelle de son côté que « *en prônant des principes de redevabilité, de participation et de transparence, les stratégies et pratiques liées au gouvernement ouvert peuvent orienter la teneur de la mise en œuvre des ODD (en contribuant directement à l'accomplissement des objectifs) et le processus par lequel les pays poursuivent les ODD tout au long du cycle des politiques publiques (c'est-à-dire pendant leur conception, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation). Le fait d'associer étroitement les citoyen.nes, les organisations de la société civile et le secteur privé au cycle des politiques publiques permet de veiller à ce que leurs besoins soient compris et pris en compte, pour une plus grande satisfaction des usagers.* » (OCDE, Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives, 2017, p264).

### Description de l'action

Il s'agit pour cette action de développer trois volets.

#### • Volet 1- renforcer la participation citoyenne en Wallonie

par la création d'une plateforme de la participation citoyenne recensant tous les dispositifs participatifs - terminés, en cours et à venir- impliquant des citoyen.nes et des administrations régionales de Wallonie. Cette plateforme en ligne sera développée à la manière de la plateforme française [www.participation-citoyenne.gouv.fr](http://www.participation-citoyenne.gouv.fr) du Centre interministériel de la participation. Une attention particulière sera apportée à la communication de ces informations vers les personnes exclues ou en difficulté avec les usages du numérique.

Cette action s'appuie sur un projet du Contrat d'Administration visant à développer le réflexe participatif chez les agents du SPW par le partage d'outils et d'expériences, la formation, l'information et la mise en réseau des agents porteurs de projets participatifs (OST Usagers/ OO4 Développer le réflexe participatif au sein de l'action publique wallonne). Il s'agit notamment d'aider les agents du SPW à choisir des méthodes, établir des budgets et définir des agendas de travail qui garantissent une participation des populations vulnérabilisées.

#### • Volet 2 - soutenir des dynamiques participatives innovantes et impliquant des citoyen.nes

à la manière des *social labs* pour des expérimentations sociétales ou des *living labs* dédiés à l'innovation publique et ayant pour objectifs<sup>7</sup> de/d' :

- impliquer toutes les parties prenantes concernées par une problématique ;
- rechercher et développer des solutions pour les besoins d'une population ;
- impliquer les usagers/bénéficiaires d'une politique publique ;
- favoriser la cocréation de solutions par les parties prenantes ;
- prendre en compte le contexte qui entoure la problématique.

<sup>7</sup> Smart City Institute, Comment rendre le citoyen acteur de son territoire ?, Tome 2, 2018, p60

Une première expérimentation est envisagée pour soutenir des dynamiques participatives dans le cadre de la politique de rénovation énergétique soutenue par le Gouvernement Wallon et pilotée par le Ministre de l'Énergie. À ce titre, un appel à projets dont le lancement est envisagé en 2023 permettra d'encourager les offres de candidatures mobilisant des dynamiques participatives.

- **Volet 3 - Développer et soutenir la recherche collaborative**

pour la résilience et le développement durable afin de rendre les projets de recherche plus ancrés dans les problématiques des acteurs de terrain et de mettre en dialogue les différents types de savoir.

Il est ici question de soutenir les sciences et recherches participatives qui « *sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, aux côtés des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée* » (Charte des Sciences et Recherches participatives en France, 20 mars 2017).

Cette action vise surtout à soutenir les projets de sciences participatives qui ne se limitent pas au crowdsourcing (où les citoyen.nes participent à la collecte de données) mais s'engagent dans la recherche collaborative (où les citoyen.nes et les scientifiques définissent ensemble le problème et organisent la collecte, l'analyse, l'interprétation des données et la diffusion des résultats).

Ce soutien peut prendre la forme d'un soutien ad hoc aux projets d'établissements de l'enseignement supérieur, de centres et d'organismes de recherche wallons qui se lancent dans cette dynamique en partenariat avec des acteurs associatifs notamment.

Des collaborations pourraient par exemple être menées avec l'ISSEP qui développe de nombreux projets de collecte participative de données environnementales (qualité de l'air et du sol) et biologiques (biomonitoring humain) et qui rassemble actuellement des acteurs impliqués dans les sciences participatives au sein d'un séminaire de partage d'expériences ; ainsi qu'avec la Cellule Environnement - Santé du SPW ARNE qui s'associe régulièrement aux travaux de l'ISSEP.

## Action 8 - Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics



<b>Ministre pilote</b>	<b>Céline Tellier</b>
<b>Ministres partenaires</b>	<b>Willy Borsus, Valérie De Bue, Christie Morreale, Christophe Collignon</b>
<b>Partenaires</b>	<b>UVCW, UWE, FOREM, A21, ARES, EFDD, RWLP, IFAPME</b>

### Description du contexte

Des formations universitaires en matière de développement durable se développent, mais sont trop extensives pour certains publics.

Par ailleurs, des modules spécifiques sur le développement durable, avec un focus sur les ODD, sont disponibles pour certains publics, tels que ceux-ci :

- pour les fonctionnaires régionaux (SPW et UAP) et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles : module sur la conception de projets publics contribuant aux ODD, à l'Ecole d'administration publique (EAP) ;
- pour les pouvoirs locaux :
  - module sur l'intégration des ODD dans le Programme stratégique transversal (PST), disponible en 2019 à l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) ;
  - module sur l'appropriation des ODD par les communes, notamment au niveau du PST, par l'intermédiaire d'Espace Environnement (2022 - 2023) ;
- pour les entreprises :
  - module sur l'introduction des ODD et les outils disponibles à l'échelle d'une PME, donné dans le cadre de la subvention octroyée à l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) ;
  - module sur l'appropriation des ODD au travers du 'Business Model Canvas' durable dans la création d'un projet entrepreneurial.

Le Partenariat wallon pour le développement durable souhaite que l'offre de formation soit plus lisible et complétée par certains modules, de façon à ce que différents acteurs s'y retrouvent. Beaucoup d'outils pédagogiques existent en ligne, mais il peut être difficile de sélectionner les plus adéquats en fonction de son domaine d'activité et de son objectif.

### Description de l'action

Cette action est scindée en deux volets décrits ci-dessous.

#### • Volet 1 – centraliser et diffuser l'offre de formations existantes, par public visé

Un inventaire des formations disponibles sera effectué. Il sera ensuite présenté sur le site web du développement durable (voir aussi action 11). Il permettra ainsi d'aiguiller les différents acteurs vers les formations disponibles en Wallonie ou en ligne en matière de développement durable.

L'inventaire permettra aussi de vérifier si, dans les filières en place, les ODD s'insèrent bien dans les cursus actuels.

#### • Volet 2 – compléter l'offre de formation visant l'intégration des ODD dans les activités

L'offre de formation sera complétée par des modules courts de formation à l'Agenda 2030, adaptés à différents publics-cibles :

- pour les **fonctionnaires régionaux** : poursuite et promotion du module à l'EAP notamment vers les agents du SPW et des UAP en charge des contrats d'administration et de gestion (cf. action 5), mais aussi des nouveaux agents dans le cadre de leur formation initiale, entre autres, en éventuelle collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- pour les **pouvoirs locaux** : pérennisation d'un module sur l'intégration des ODD dans la politique locale et réflexion quant à l'élaboration de nouveaux modules de formation liés à la planification stratégique et l'évaluation des politiques locales au regard des ODD ;
- pour les **entreprises** : module sur la manière de contribuer aux ODD, en veillant à avoir des approches spécifiques selon la taille de l'entreprise (attention aux TPME), selon le niveau de maturité (attention aux créateurs d'entreprises), le niveau de responsabilité (attention aux dirigeants d'entreprise) et le niveau de risques (attention aux principes directeurs de l'ONU 'entreprises et droits humains' en lien avec le plan d'action national en la matière) ;
- pour d'**autres publics**, en ce compris le « grand public » ou d'autres publics plus spécifiques, en fonction des besoins de sensibilisation et de formation qui remonteraient du terrain : module de formation généraliste disponible en ligne, voire d'autres outils plus ciblés et ne nécessitant pas d'accès ou compétences numériques.

Ces modules s'appuieront sur des outils existants ou à développer tels que ceux permettant :

- l'évaluation de l'impact de projets ou de mesures au regard des ODD ;
- le lien avec les indicateurs ODD disponibles au niveau régional et local ;
- l'analyse du modèle d'affaires (ex: 'business model canvas' intégrant les ODD), en particulier pour les start-ups ou lors d'une reprise ;
- la rédaction d'un rapport de responsabilité sociétale de l'organisation.

La présente action est complémentaire à l'action visant à accompagner des organisations dans l'élaboration d'une feuille de route ODD (action 10). La formation constituerait la première étape à activer avant un éventuel accompagnement sur mesure.

## Action 9 - Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable



**Ministre pilote** Céline Tellier  
**Ministres partenaires** Willy Borsus, Elio Di Rupo  
**Partenaires** Forum des jeunes, EFDD, ARES, A21, IFAPME

### Description du contexte

L'ODD 4 relatif à l'éducation comprend une cible spécifique sur l'éducation pour un développement durable (4.7). Les Nations Unies (UNESCO) ont développé dans ce cadre un Programme d'action global pour l'éducation en vue d'un développement durable. Pour la période 2020-2030, « Education 2030 » constitue le cadre mondial de mise en œuvre de l'éducation au développement durable.

En Belgique francophone, il existe depuis 2011 un Accord de coopération relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable conclu avec la Communauté Française et la Région de Bruxelles-Capitale. La référence aux ODD y est cependant assez faible car les actions qui découlent de cet accord s'inscrivent davantage dans le cadre de l'éducation relative à l'environnement.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il existe un appel à projets annuel organisé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) visant à financer dans les différents types d'établissements d'enseignement supérieur des projets s'inscrivant dans la promotion et la mise en œuvre des ODD.

De son côté, la Wallonie soutient des activités visant à promouvoir le développement durable dans le milieu scolaire, via des subventions ou des conventions-cadres accordées à des asbl actives dans l'éducation au développement durable.

La Wallonie a également organisé plusieurs initiatives visant à impliquer les jeunes dans la mise en œuvre des ODD : quatre éditions du Parlement Jeunesse Développement durable (entre 2016 et 2019) ainsi que deux éditions de l'appel à projets Jeunes et ODD (en 2021 et 2022) visant à impliquer les mouvements de jeunesse et les maisons de jeunes dans la mise en œuvre des ODD.

Plusieurs outils didactiques relatifs aux ODD à destination des jeunes ont également été produits par ou avec le soutien de la Wallonie et sont répertoriés sur une page spécifique du portail web Développement durable.

### Description de l'action

Il existe un besoin d'amplifier les dispositifs en place pour soutenir et valoriser les acteurs des milieux scolaires, étudiants et extra-scolaires désireux de s'impliquer (davantage) dans la mise en œuvre des ODD et de faire de l'éducation au développement durable. Il y a également lieu de développer de nouvelles initiatives, en particulier au niveau de la recherche. L'action se déploie ainsi en trois volets.

#### • Volet 1 - former les jeunes et leurs encadrants et échanger sur les bonnes pratiques en matière d'ODD

L'objectif est de mettre à disposition de ces publics-cibles (les acteurs de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes) des outils et des formations leur permettant d'appréhender les ODD dans leurs activités pour contribuer activement à leur mise en œuvre. Une attention particulière doit être accordée à l'aspect concret des ODD (les rattacher à des problématiques qui parlent aux jeunes), à la diversité des publics parmi le public « jeune », aux moyens pour diffuser ces outils et à l'implication des jeunes dans les projets. Sur base des expériences existantes, les modalités d'implication des jeunes devraient être repensées en concertation avec les organisations qui les représentent pour favoriser l'inclusion des jeunes fragilisés socialement d'une part, et d'origines culturelles diverses d'autre part.

Au niveau de l'éducation formelle, les nouveaux textes cadrant la réforme initiale des enseignants devraient permettre une mise en perspective claire avec le cadre international de l'éducation 2030 et les ODD, permettant de donner sens et motivation aux pratiques de cette éducation globale. Il en va de même avec les nouveaux référentiels et programmes du tronc commun et pour les secteurs du qualifiant, technique et professionnel qui doivent être en cohérence avec ces enjeux.

L'échange d'expériences et le réseautage sont également importants, à travers des événements dédiés au secteur éducatif et la diffusion via le site web Développement durable du SPW (cf. action 11).

- **Volet 2 - développer, diffuser et valoriser des recherches en matière d'éducation pour un développement durable**

Il existe très peu de recherches sur l'éducation au développement durable en Fédération Wallonie-Bruxelles, malgré l'intérêt des étudiants et des établissements scolaires sur ce sujet. Ce champ de recherche est cependant développé dans d'autres pays et régions et il conviendrait d'effectuer de la veille pour diffuser et valoriser au mieux les recherches existantes.

Pour collecter et diffuser les recherches existantes, une mission de veille pourra être confiée à une cellule au sein d'une structure existante en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette cellule pourrait créer des dossiers-ressources et des articles pour les acteurs de l'éducation.

Pour développer ce type de recherche, il est prévu de mettre en place des bourses pour financer des recherches dans le domaine et/ou des prix pour récompenser des travaux de fin d'études, mémoires ou thèses.

- **Volet 3 - développer des indicateurs relatifs à l'éducation pour un développement durable**

Si l'éducation au développement durable représente un levier central pour transformer nos sociétés et constitue une cible spécifique des ODD (cible 4.7), il est actuellement très difficile de suivre les progrès en la matière faute d'indicateurs. Les conclusions de l'étude qui ont mené à la fixation d'objectifs chiffrés pour la Wallonie (cf. chapitre 3) ont d'ailleurs appuyé le besoin de développer des indicateurs dans ce domaine.

Ce travail se fera en collaboration avec l'IWEPS, les acteurs de l'éducation formelle et informelle, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles, et pourra s'inscrire en articulation avec les travaux de l'organisme qui se verrait confier une mission de veille en la matière. De nouveaux indicateurs-clés pourraient ainsi compléter la liste des indicateurs wallons de suivi des ODD, voire aboutir à la fixation d'objectifs chiffrés dans ce domaine.

## Action 10 - Poursuivre le dispositif d'accompagnement "vers des organisations durables"



**Ministre pilote** Céline Tellier

**Ministres partenaires** /

**Partenaires** /

### Description du contexte

Les Objectifs de développement durable constituent un agenda mondial pour une société plus durable et offrent un cadre commun auquel tous les acteurs peuvent se référer pour concrétiser leurs engagements.

Il n'est pas toujours évident pour une organisation, qu'elle soit privée ou publique, d'aligner sa stratégie sur les ODD, de déterminer les actions les plus pertinentes à son échelle. Un accompagnement sur mesure est un coup de pouce indéniable à cet égard.

Le dispositif d'accompagnement « vers des organisations durables » vise à accompagner des organisations motivées à opérer une transition vers un développement durable. Jusqu'à présent, deux éditions ont déjà été lancées avec un total de 66 organisations qui se sont engagées dans la démarche (28 en 2021 et 38 en 2022), à la suite d'une sélection. Les organisations visées étaient les organismes d'intérêt public, les pouvoirs locaux (provinces, communes, intercommunales et CPAS), les organisations du secteur culturel, associatif et de la jeunesse ainsi que les entreprises.

### Description de l'action

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- **Structuration de la démarche de développement durable**

Avec l'aide d'un coach, chaque organisation doit établir :

- Un diagnostic de ses impacts sur chacun des 17 ODD ;
- Une priorisation des enjeux les plus pertinents au regard de ses leviers d'action ;
- Un plan d'actions à la hauteur de son ambition pour contribuer au Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030.

A l'issue de l'accompagnement, il est attendu que l'organisation ait défini sa feuille de route ODD pour orienter son action stratégique durant les prochaines années. Elle prend donc un engagement à agir pour un développement durable sur les points les plus pertinents vu ses enjeux et ses leviers d'action. L'organisation est également amenée à communiquer publiquement sur son ambition, au travers de son plan d'actions. Les éléments méthodologiques clés seront capitalisés pour alimenter les modules de formation (cf. action 8).

- **Mobilisation des parties prenantes interne et externe**

Le dispositif incite l'organisation à désigner un référent développement durable et à impliquer un groupe de travail interne dans la démarche. L'objectif est la mise en place d'une gouvernance dédiée au développement durable sur le long terme, avec une implication de la direction. Le processus invite également l'organisation à mobiliser ses parties prenantes externes (partenaires, clients et fournisseurs, etc.) afin d'identifier les enjeux perçus comme importants par l'extérieur.

- **Émulation entre pairs**

L'organisation de temps d'apprentissage et d'échange entre organisations d'une part, et entre coachs d'autre part, fait émerger des bonnes pratiques. L'inspiration mutuelle contribue à l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

## Action 11 - Alimenter un site web régional fédérateur structuré autour des ODD



<b>Ministre pilote</b>	<b>Céline Tellier</b>
<b>Ministres partenaires</b>	/
<b>Partenaires</b>	<b>Tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable</b>

### Description du contexte

Le site web développement durable a été créé en 2017, dans le cadre de la deuxième stratégie wallonne de développement durable afin de devenir la vitrine de référence des initiatives, des progrès et des outils développés par la Wallonie en matière de développement durable. Il est alimenté et suivi régulièrement par la Direction du Développement durable du SPW.

Cette plateforme ne s'adresse pas directement aux citoyen.ne.s au sens large, mais plutôt à des publics bien particuliers en fonction des projets. L'information y est organisée soit en fonction d'informations transversales, relatives notamment aux ODD, soit en fonction de thématiques telles que l'alimentation durable, les achats publics responsables, la construction durable, etc. Des outils portant sur les ODD, visant plusieurs publics-cibles (pouvoirs locaux, entreprises et jeunes), sont déjà mis en ligne.

Si le site web ne constitue pas le seul outil de communication à déployer, il reste une pièce maîtresse et il convient de l'actualiser régulièrement.

### Description de l'action

Après plusieurs années d'existence, il apparaît opportun d'enrichir ce site afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Faire évoluer le site « développement durable » de manière à **mieux l'articuler autour des 17 ODD**. Cela permettra de mieux les faire connaître et de faire des liens avec d'autres sites de référence qui s'adressent à des publics spécifiques, tels que le site [sdgs-entreprise.be](http://sdgs-entreprise.be) ou des relais adressés par exemples aux enfants et jeunes
- Mettre à disposition du public une **cartographie des plans/stratégies** de la Wallonie en montrant les liens avec les ODD dans un but de clarification et de mise en cohérence (cf. action 4) ;
- Présenter à échéance régulière des **initiatives wallonnes ou supra-wallonnes** qui contribuent aux ODD ;
- Proposer des **témoignages** d'« ambassadeurs wallons des ODD » et des **inventaires de formations et d'autres outils** destinés à plusieurs publics-cibles (cf. action 9), etc.

Une refonte de l'arborescence du site et de son contenu a été initiée et suit son cours. A terme, elle répondra à ces objectifs.

Par ailleurs, afin de relayer un maximum d'informations pertinentes liées aux ODD via les canaux adéquats et selon leurs publics cibles, il conviendra de mettre en place une méthodologie de collaboration avec les membres du Partenariat wallon pour le développement durable.

## Action 12 - Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble



**Ministre pilote** Céline Tellier  
**Ministres partenaires** /  
**Partenaires** /

### Description du contexte

La Wallonie consacre une partie de son budget dédié au développement durable à l'octroi de subventions pour soutenir des projets menés par des associations, pouvoirs locaux ou acteurs académiques qui contribuent à la mise en œuvre des ODD.

Il existe une procédure harmonisée d'introduction et de présentation des projets qui font l'objet d'une demande de subvention, mise en place par l'administration en charge du développement durable. L'octroi d'une subvention est prioritairement conditionné au fait que la transition vers un développement durable, dans ses dimensions sociales, environnementales et économiques, soit au cœur du projet. La contribution à cette transition doit constituer l'essence du projet et non un élément périphérique.

### Description de l'action

L'objectif de l'action est de soutenir des initiatives wallonnes qui contribuent structurellement aux ODD, de manière systémique, dans ses dimensions sociales, environnementales, économiques et participatives, à travers des projets régionaux et locaux.

Il est prévu de continuer à conditionner l'octroi de subventions à certaines exigences, en ce compris la portée transversale du projet (contribuer à plusieurs ODD), sa nature partenariale et l'inclusivité du projet, en termes de publics-cibles ou de partenaires impliqués.

Les projets qui s'inscrivent en ligne directe avec des actions de la stratégie de développement durable sont priorités.

Ces projets seront visibilisés, notamment via le site web Développement durable (cf. action 11), mais aussi via les événements organisés dans le cadre des différentes actions de la stratégie. Ils pourront aussi être présentés et discutés au sein du Partenariat wallon pour le développement durable.

### Action 13 - Mise en place de critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales



**Ministre pilote** Willy Borsus  
**Ministres partenaires** /  
**Partenaires** SPW Economie Emploi Recherche

#### Description du contexte

La Wallonie octroie aux entreprises de nombreuses aides en vue de soutenir leur développement.

Ces aides publiques octroyées constituent potentiellement un levier pour accélérer la transition vers un développement durable.

#### Description de l'action

La présente action vise à la mise en place de critères de développement durable dans l'octroi des aides à l'investissement régionales dans le cadre de la réforme des aides à l'investissement. Cette réforme vise en premier lieu les aides à l'investissement accessibles aux PME en raison notamment du nombre important d'entreprises concernées par les retombées d'une réforme (que ce soit en termes budgétaires et procéduraux).

À l'heure actuelle, la prime dite « classique » aux PME permet de soutenir un large éventail d'investissements - acquisition de terrain, construction d'un bâtiment neuf, acquisition et adaptation d'un bâtiment existant, équipements et autre matériel d'exploitation, investissement immatériel - réalisés par des PME de toute taille (de l'indépendant en personne physique à des entreprises comptant un effectif proche du seuil limite pour être considérée comme grande entreprise) et dans un large panel de secteurs.

Une grille de taux comprenant un taux de base auquel s'additionne une série de taux supplémentaires est appliquée.

Ces critères portent actuellement principalement sur deux dimensions du développement durable (économique et sociale). La réforme permettra d'intégrer les trois dimensions du développement durable au sein de l'analyse des aides.

Les principes pourraient être transcrits au niveau des aides aux grandes entreprises.

## Action 14 - Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD



**Ministre pilote** Adrien Dolimont, Céline Tellier  
**Ministres partenaires** /  
**Partenaires** /

### Description du contexte

Depuis l'adoption du Programme développement durable à l'horizon 2030, une série de travaux ont eu lieu pour établir un lien plus étroit entre les budgets des Gouvernements et leurs actions en faveur des ODD.

Au niveau du 'Semestre européen', assurant la coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE, les recommandations par pays se réfèrent désormais aux ODD.

En Belgique, la Cour des comptes, dans son rapport de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD en Belgique, analysait cependant que : « *Les budgets comprennent certes des moyens qui, par leur nature, ont un rapport avec les ODD, mais l'existence d'un lien explicite avec le programme 2030 est plutôt exceptionnelle. (...) seule la Communauté germanophone fait chaque année rapport sur les moyens financiers nécessaires pour exécuter les actions menées dans le cadre du programme 2030.* »

Au-delà de l'intérêt d'analyser le budget des pouvoirs publics sous l'angle des ODD, des choix méthodologiques sont à opérer. A ce sujet, le réseau 'European Sustainable Development Network' (ESDN) a organisé un séminaire et publié un rapport<sup>8</sup>. L'OCDE analyse, quant à elle, les façons de faire de ses pays membres<sup>9</sup> et un guide est en préparation. Par ailleurs, le PNUD<sup>10</sup> a publié un guide pratique présentant les différentes approches possibles de budgétisation pour soutenir l'efficacité des dépenses publiques dans la réalisation des ODD.

Au travers des bonnes pratiques identifiées, ces documents méthodologiques invitent les Gouvernements à traduire leurs priorités politiques dans leurs décisions budgétaires et éclairent sur les solutions à considérer, en fonction des réalités de chaque pays/région.

### Description de l'action

Cette action consiste à mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un exercice de « tagging » afin de lier les programmes budgétaires wallons aux ODD (et leurs cibles pertinentes) de sorte qu'un lien puisse spécifiquement être établi entre les cibles prioritaires pour la Wallonie (cf. chapitre 3), et les allocations budgétaires.

#### • Etape 1 – Méthodologie

Un groupe de travail interne à l'administration sera mis en place afin de déterminer la méthodologie la plus appropriée et de préciser des questions telles que :

- L'affectation d'une ligne budgétaire à tel et/ou tel ODD lorsque plusieurs ODD sont impactés ;
- L'articulation avec le 'gender budgeting' en cours, puisqu'il s'agit de l'ODD 5 ;
- Le calibrage de l'exercice, au niveau des cibles ODD ainsi qu'au niveau du type de programmes budgétaires à considérer.

Cet exercice s'appuiera sur les experts de l'OCDE et du PNUD. Cette étape visera à préparer une éventuelle mise en place d'un tagging des budgets régionaux.

#### • Etape 2 – Présentation au Gouvernement wallon

La méthodologie sera présentée au Gouvernement wallon et servira de base pour la mise en œuvre d'un éventuel exercice de tagging des budgets régionaux à l'aune des ODD. Cette éventuelle mise en œuvre sera à déterminer par l'ensemble du Gouvernement en tenant compte des capacités du système de comptabilité de la Région wallonne.

<sup>8</sup> European Sustainable Development Network, [Budgeting for the SDGs, background paper](#), 2019.

<sup>9</sup> OECD, [SDG Budgeting in Romania - Linking Policy Planning and Budgeting to Support the Implementation of the Sustainable Development Goals \(SDGs\)](#), 2020.

<sup>10</sup> United Nations Development Program, [Budgeting for the Sustainable Development Goals – Aligning domestic budgets with the SDGs – Guidebook](#), 2020.

## Action 15 - Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable



**Ministre pilote** Adrien Dolimont  
**Ministres partenaires** Céline Tellier  
**Partenaires** /

### Description du contexte

Régulièrement, la Région wallonne fait l'objet de notations financières réalisées par des agences de notation telles que Moody's. Ces notations financières servent à évaluer le risque de non-remboursement des Etats qui empruntent sur les marchés financiers. En complément à ces notations, qui ne portent que sur des éléments financiers, d'autres analyses extra-financières sont menées de plus en plus fréquemment. Elles visent à apprécier la performance d'un Etat ou d'une collectivité sur les plans ESG (Environnement, Social, Gouvernance), complétant ainsi l'analyse financière.

Suite à une première notation extra-financière assez favorable en 2018, la Wallonie s'est ouvertement engagée à recourir au financement durable pour couvrir une partie de ses dépenses en vue de contribuer aux Objectifs de développement durable.

Depuis lors, la Région a procédé à trois emprunts obligataires de type durable ou spécifiquement de type social pour un montant total de 2,7 milliards d'euros. Le lancement de ces émissions vise à assurer de manière explicite le financement d'un certain nombre de dépenses environnementales et sociales, sélectionnées pour leur contribution effective aux Objectifs de développement durable de la Wallonie.

Cela a donné lieu à la publication de deux rapports<sup>11</sup> comportant un volet allocation budgétaire et un volet analyse d'impact. Au travers de ses rapports, la Wallonie s'est engagée vis-à-vis de ses investisseurs à être présente de manière récurrente et fiable sur le marché obligataire. A l'heure actuelle, la Région n'a plus renouvelé l'émission d'obligations durables depuis mai 2020. Néanmoins, de nombreux projets régionaux, notamment prévus dans le Plan de relance, peuvent prendre place dans le *framework*<sup>12</sup> défini par la Wallonie.

Parallèlement, l'Union européenne, dans le cadre du Green Deal, a pris des mesures significatives pour favoriser l'émergence d'un écosystème de finance

durable. La nouvelle stratégie de la Commission pour « financer la transition vers une économie durable » implique notamment la proposition d'un nouveau standard des obligations vertes européennes (le EU Green Bond Standard) ainsi que le développement d'une taxonomie européenne à la fois environnementale et sociale. Cette taxonomie vise notamment à identifier et classer les activités économiques durables et apporter des définitions précises afin d'harmoniser les pratiques, d'orienter leurs capitaux vers des activités respectueuses de l'homme et de l'environnement ainsi que de limiter le risque de « greenwashing ».

### Description de l'action

Cette action comprend deux volets.

- **Volet 1 – renouvellement de l'émission d'obligations durables en vue de répondre aux objectifs suivants :**
  - Poursuivre la dynamique lancée depuis 2019 qui a placé la Wallonie parmi les régions présentant les bonnes pratiques du marché financier en matière d'émissions durables (Vigéo Eiris, 2021) ;
  - Présenter et promouvoir les ambitions de la Wallonie pour contribuer aux Objectifs de développement durable ;
  - Attirer de nouvelles classes d'investisseurs et offrir l'opportunité de construire une image positive de la Wallonie, malgré le poids de sa dette et la notation défavorable par rapport aux autres structures fédérales ;
  - Mettre en place des outils efficaces de suivi des dépenses, de mesure d'impacts et de production de rapports annuels ;

Comme prévu depuis la lancée des premières émissions durables de la Wallonie, l'ambition serait d'augmenter la proportion des émissions durables dans le financement de la dette publique (entre 30 et 60 %).

- **Volet 2 - un suivi accru des initiatives européennes en matière de finance durable**

Il s'agit de suivre les travaux liés notamment à la taxonomie verte et sociale et aux European Green Bond Standards qui impactent de manière directe la gestion des émissions sociales et/ou vertes. Ce suivi implique également une coordination à l'échelle régionale afin d'assurer un partage de l'évolution des travaux et de remonter la position de la Wallonie au sein de la Task Force Sustainable Finance. Ce réseau est coordonné par la Cellule Europe du SPF Finances qui représente la Belgique au sein du groupe d'experts des Etats Membres sur la finance durable, groupe créé en vue d'assister la Commission lors de l'élaboration de nouvelles réglementations.

<sup>11</sup> [Rapport 2019](#) et [Rapport 2020](#)

<sup>12</sup> [Cadre de référence des obligations vertes, sociales et durables](#)

## Action 16 - Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD (cibles et indicateurs) et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique



<b>Ministre pilote</b>	<b>Céline Tellier</b>
<b>Ministres partenaires</b>	<b>Elio Di Rupo</b>
<b>Partenaires</b>	<b>Tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable</b>

### Description du contexte

La Wallonie s'est engagée non seulement à mettre en œuvre les 17 ODD mais également à suivre les avancées en la matière. Pour cela, il est essentiel de faire le bilan des progrès de la Région vis-à-vis de ces ODD afin de dégager les principaux enjeux et défis de la Wallonie dans sa transition vers un développement durable.

C'est dans cette perspective que la deuxième Stratégie wallonne de développement durable prévoyait la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de ODD.

Un premier rapport a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017 et décrivait la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD, au moyen de 70 indicateurs de suivi des ODD. Il comprenait également un inventaire des politiques, plans et programmes contribuant aux ODD et des exemples de bonnes pratiques issues des pouvoirs publics, des acteurs privés et de la société civile.

Ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire (ENV) de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

En mars 2020, un deuxième Bilan des progrès actualisé a été adopté par le Gouvernement wallon. Cette actualisation comportait une mise à jour des 70 indicateurs avec les dernières données disponibles, ainsi que l'ajout de 10 nouveaux indicateurs pertinents, soit un total de 80 indicateurs, répartis selon les ODD. De plus, ce rapport contient une série de recommandations formulées par une dizaine d'experts académiques visant à améliorer la mise en œuvre et le suivi des ODD en Wallonie.

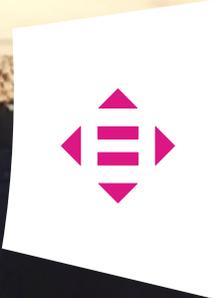
Ces travaux ont été réalisés conjointement par la Direction du Développement durable du Secrétariat général du SPW et l'IWEPS, en collaboration avec d'autres services du SPW, en particulier le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour les indicateurs environnementaux.

### Description de l'action

La Belgique a prévu de présenter son prochain ENV à l'été 2023. Cela implique un travail interfédéral au sein de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD, cf. aussi action 6) pour élaborer un rapport national qui sera présenté au sein des Nations Unies.

A cette occasion, une actualisation du Bilan des progrès 2020 devrait avoir lieu, dans une version plus complète que la version synthétique présentée dans le chapitre 4 du présent document. Ce travail sera enrichi par l'adoption d'objectifs chiffrés relatifs aux ODD (cf. chapitre 3), permettant de suivre plus directement l'avancée de la Wallonie vers ces cibles pour une partie des indicateurs.

Cet exercice doit non seulement montrer de manière objective et critique ce que fait la Wallonie pour contribuer aux ODD mais constitue également un moyen de stimuler la mise en œuvre des ODD en remobilisant les parties prenantes et de communiquer ceci au plus grand nombre. Ces préoccupations s'inscrivent dans la lignée des recommandations du Bilan des progrès 2020.





6

Suivi de la troisième SWDD

Le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable prévoit, dans son article 8, que la mise en œuvre de la SWDD fasse l'objet d'un **suivi au moins bisannuel** et que le public soit tenu informé des modalités et des résultats de ce suivi. Un état d'avancement synthétique doit être transmis par le Gouvernement au Parlement dans le mois de la réalisation de ce suivi.

Par ailleurs, le décret prévoit qu'une **évaluation** des résultats de la mise en œuvre de la SWDD soit fondée sur des indicateurs de développement durable (article 5, 2<sup>b</sup>).

Pour répondre à ces obligations, le suivi de la troisième SWDD sera établi de manière régulière en s'appuyant sur différents éléments :

- Les échanges au sein du Partenariat wallon pour le développement durable dont les membres sont impliqués dans la mise en œuvre des actions ;
- Les échanges au sein du comité de pilotage, rassemblant les représentants des Ministres du Gouvernement wallon, en tant que pilotes ou partenaires des actions ;
- Les bilans des progrès faisant état de l'évaluation des indicateurs de suivi des ODD en Wallonie.

Ces données seront rassemblées par la Direction du Développement durable du SPW qui se chargera de préparer les rapports de mise en œuvre.

## COLOPHON

**TEXTE ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT WALLON LE 22 SEPTEMBRE 2022**

### **COORDINATION DES TEXTES :**

Service public de Wallonie Secrétariat général – Direction du développement durable

### **CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :**

Service public de Wallonie Secrétariat général – Direction du développement durable

### **ILLUSTRATIONS/PHOTOS :**

© UNSPLASH/Dim Hou pp. 4-5  
©BURST/Brodie pp. 26  
© UNSPLASH/Alex Vasey pp.43  
© SPW pp. 14-15, 28-29, 44-45, 65, 54-55, 76-77

### **CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS :**

Direction du Développement durable  
Place Joséphine Charlotte 2  
5100 Namur  
<http://developpementdurable.wallonie.be>

### **EDITEUR RESPONSABLE :**

Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW  
Place Joséphine-Charlotte, 2 - 5100 JAMBES

### **DÉPÔT LEGAL :**

D/2022/11802/92

ISBN 978-2-8056-0427-0

**EDIWALL**

<http://developpementdurable.wallonie.be>

